

REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*



MINISTÈRE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES PROGRAMMES  
DE DÉNATIONALISATION

\*\*\*\*\*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION

\*\*\*\*\*

**EVALUATION EX POST DE LA POLITIQUE NATIONALE DE  
DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT (PNDA)**

*Version finale du rapport d'évaluation avec prise en compte des observations formulées  
à l'examen de la version provisoire*



**CIMES BENIN**

**Comptoir d'Ingénierie en Management  
et des Etudes Spécialisées**  
01 BP 1959 Cotonou – BENIN  
Téléphone : (229) 21.14.47.82 /95.69.47.89  
[cimesingenierie@yahoo.fr](mailto:cimesingenierie@yahoo.fr)  
[boflorent@yahoo.fr](mailto:boflorent@yahoo.fr)

avril 2014

## SOMMAIRE

<b>LISTE DES SIGLES</b> .....	<b>3</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>5</b>
<b>RESUME ANALYTIQUE</b> .....	<b>6</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>14</b>
<b>2. APPROCHE METHODOLOGIQUE</b> .....	<b>15</b>
2.1. Mandat.....	15
2.2. Planification de la mission .....	15
2.3. Difficultés de la mission.....	16
<b>3. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT (PNDA)</b> .....	<b>17</b>
3.1. Présentation de la PNDA.....	17
3.2. Analyse de la cohérence et de la Pertinence de la PNDA avec les documents de politique nationale, sous régionale et internationale.....	18
3.4. Analyse de la mise en œuvre de la PNDA.....	20
3.5. Effets/Impacts de la PNDA .....	30
3.6. Durabilité des acquis découlant de la mise en œuvre de la PNDA .....	35
3.7. Recommandations à l'issue de l'évaluation de la mise en œuvre de la PNDA .....	35
<b>4. CONCLUSION</b> .....	<b>38</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	<b>39</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>40</b>
Annexe 1 : Termes de référence de la mission.....	41
Annexe 2 : Matrice d'évaluation de la PNDA .....	47
Annexe 3 : Synthèse de données financières fournies par la DPP/MCAAT .....	58

## LISTE DES SIGLES

BAA	: Bureau d'Appui aux Artisans
BEPP	: Bureau de l'Evaluation des Politiques Publiques
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CCIB	: Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIM	: Chambres Interdépartementales des Métiers
CIMES	: Comptoir d'Ingénierie en Management et des Etudes Spécialisées
CMECAB	: Caisse des Mutuelles d'Epargne et de Crédit des Artisans du Bénin
CNAB	: Confédération Nationale des Artisans du Bénin
CQM	: Certificat de Qualification au Métier
DAMA	: Direction de l'Apprentissage et des Métiers Artisanaux
DANA	: Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée
DAOP	: Direction de l'Artisanat et des Organisations Professionnelles
DNA	: Direction Nationale de l'Artisanat
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
EFAT	: Examen de Fin d'Apprentissage Traditionnel
ENEAM	: Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management
FECOPAS	: Fédération des Coopératives de Production Artisanale et de Service
FENAB	: Fédération Nationale des Artisans du Bénin
FLASH	: Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
FSA	: Faculté des Sciences Agronomiques
FSS	: Faculté des Sciences de la Santé
GMEC	: Groupements Mutualistes d'Epargne et de Crédits
IDA	: Association Internationale pour le Développement
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MCAAT	: Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme
NLTPS	: Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSD	: Objectifs Stratégiques de Développement
PDSAB	: Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat au Bénin
PEFAB	: Projet Entrepreneurial des Femmes Artisanes du Bénin
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Programme d'Investissements Publics
PNDA	: Politique Nationale de Développement de l'Artisanat
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPI	: Projet Pré Investissement
PRSP	: Programme de Relance du Secteur Privé

PTF	: Partenaire Technique et Financier
RAC	: Regroupement des Artisans de Cotonou
RAVA	: Regroupement des Artisans de la Ville d'Allada
SCRP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SWOT	: Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
UCIMB	: Union des Chambres Interdépartementales des Métiers du Bénin
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Analyse la pertinence et de la cohérence de la PNDA avec les documents nationaux de politique et de stratégie .....	19
Tableau 2 : Niveau de réalisation de l'orientation 1 .....	23
Tableau 3 : Niveau de réalisation de l'orientation 2 .....	24
Tableau 4 : Niveau de réalisation de l'orientation 3 .....	25
Tableau 5 : Niveau de réalisation de l'orientation 4 .....	26
Tableau 6 : Niveau de réalisation de l'orientation 5 .....	27
Tableau 7: Répartition du coût de mise en œuvre de la PNDA par Orientation Stratégique et par Objectif Spécifique .....	28
Tableau 8 : Evolution de la contribution du secteur de l'artisanat au PIB de 2005 à 2010 ....	31
Tableau 9: Répartition du personnel permanent dans l'artisanat.....	32
Tableau 10 : Répartition du personnel occasionnel dans l'artisanat.....	32
Tableau 11 : Récapitulatif des instances organisationnelles du secteur de l'artisanat.....	34

## RESUME ANALYTIQUE

L'approche de gestion du développement adoptée au Bénin a prévu trois niveaux : (i) les études prospectives pour le long terme ; (ii) la planification à moyen et court termes et ; (iii) les programmes d'investissement triennaux glissants. Ce type de gestion du cycle de développement fait obligation à chaque secteur de la vie économique et sociale du Bénin à se doter d'une planification stratégique sectorielle sur le moyen terme en vue de contribuer efficacement à la concrétisation de la vision issue des études nationales de perspectives à long terme réalisées en 2000.

En s'inscrivant dans cette logique de planification, le Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme a élaboré en 2005 la politique nationale de développement de l'artisanat (PNDA 2005-2025).

La présente évaluation commanditée par le Ministère de l'Evaluation des Politiques Publiques et des Programmes de Dénationalisation, à travers la Direction Générale de l'Evaluation et en exécution de ses prérogatives en matière d'évaluation des politiques publiques, porte sur cette politique. Il s'est agit de faire un point exhaustif de la mise en œuvre de la PNDA sur les dix dernières années dans le cadre de la stratégie de développement du Bénin en général et de la stratégie de dynamisation du secteur privé et de la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes en particulier, mais également de tirer tous les enseignements du passé afin d'améliorer les effets et impacts attendus des politiques sectorielles.

**1.1-** Le processus d'élaboration a effectivement démarré avec la mise en place d'un cadre institutionnel par arrêté n°110/MCAT/DC/DNA/SER du 16 août 2000, dénommé le comité de suivi chargé de l'élaboration de la Politique Nationale de Développement de l'Artisanat à travers plusieurs séances de travail et ateliers de validation. Nonobstant ce processus, c'est seulement 25% des responsables enquêtés qui ont reconnus avoir participé à ce processus et 64% reconnaissent l'existence du document de Politique Nationale de Développement de l'Artisanat. La PNDA adoptée en Conseil des Ministres en 2005 a connu une actualisation en 2007. Cependant, seulement 43% des enquêtés déclarent reconnaître l'existence du document de Politique Nationale de Développement de l'Artisanat actualisé en 2005 et 25% ont participé à cette actualisation. Par rapport à son contenu, seulement 54% et 29% des enquêtés ont une connaissance des objectifs fixés respectivement dans la PNDA de 2005 et de la PNDA actualisée. *Ces résultats montrent que l'appropriation de la PNDA par les responsables et les acteurs de champ du secteur de l'artisanat reste encore limitée.*

**1.2-** L'analyse de cohérence et de la pertinence est faite pour vérifier la conformité des orientations de la PNDA avec celles de la Vision Bénin 2025 Alafia, les orientations Stratégiques de Développement 2006-2011, les axes stratégiques énoncés dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté et les politiques sous régionale et internationale. Il

ressort de cette analyse que toutes les orientations de la PNDA sont arrimées aux orientations retenues dans la Vision Bénin 2025 Alafia, aux OSD et aux axes stratégiques de la SCRP. De même, les orientations sont en liaison avec les OMD et l'horizon de la PNDA coïncide avec celle de la Vision Bénin 2025 Alafia. Il est aussi important de retenir que la PNDA, dans son contenu, est restée cohérente dans sa forme et dans son fond. Les concepts et orientations développés ont suivi une linéarité appréciable dans son ensemble. Toutefois, la politique a manqué de mettre aussi l'accent sur la promotion de l'artisanat béninois à l'étranger qui constitue un moyen par excellence de faire connaître le Bénin au plan international.

**1.3-** Au plan institutionnel, la PNDA, dans sa conception, n'a pas prévu un cadre opérationnel de mise en œuvre. C'est le Conseil Supérieur de l'Artisanat, mis en place par décret n°90-351 du 23 novembre 1990, qui a été mandaté pour conduire la mise en œuvre. Cet organe n'a même pas été restructuré pour le rendre plus adapté et fonctionnel comme un cadre de concertation quadripartite et de mise en œuvre des différentes stratégies proposées.

La réforme institutionnelle du MCAAT intervenue en 2006 a conduit à la création de deux (02) directions techniques à savoir la Direction de l'Artisanat et des Organisations Professionnelles (DAOP) et la Direction de l'Apprentissage et des Métiers Artisanaux (DAMA) et de la Maison de l'Entreprise Artisanale. En dehors des deux (2) premières directions techniques, seule la Maison de l'Entreprise Artisanale n'est pas opérationnelle. Ce qu'il faut retenir de cette réforme est qu'elle a eu le mérite de s'adapter à l'évolution du contexte et aux exigences d'accompagnement du secteur de l'artisanat. Mais dans leur fonctionnement régulier, ces directions techniques du Ministère en charge de l'artisanat ne disposent pas de ressources humaines et financières requises pour mettre en œuvre de façon efficace et coordonnée les différentes actions contenues dans la PNDA. Quant aux institutions consulaires, notamment les Chambres Interdépartementales des Métiers (CIM) et l'Union des Chambres Interdépartementales des Métiers du Bénin (UCIMB), installées, six (6) ans après l'approbation de la PNDA par le Gouvernement sont en train de faire leur premier pas dans l'arène des institutions consulaires. Il est évident de noter que leur avènement est une traduction en acte concret des mesures de la PNDA.

Au titre du cadre législatif et réglementaire, il faut noter que l'exercice des activités dans le secteur est régi par le Code de l'Artisanat qui est en vigueur depuis 2001 suivant la loi n°98-037 du 22 novembre 2001 portant code de l'artisanat au Bénin qui définit les secteurs et les activités y afférentes, fixe les branches d'activités artisanales, les conditions d'exercice des activités artisanales et stipule les conditions de contrôle d'infraction et de sanctions applicables aux entreprises artisanales. Son existence confère au secteur toute son importance dans l'arsenal juridique national et lui garantit une référence objective lors des contentieux. Mais il est important de souligner que le contenu du code est plus réglementaire que légal. Les activités du secteur de l'artisanat bénéficient également de certains avantages au titre du Code des

Investissements, (loi n°82-005 du 20 mai 1982 portant code des investissements). Cette loi prévoit un régime privilégié (le régime D) afin d'encourager les entreprises nationales en général. L'article 51 de cette loi dispose que: "le régime D est destiné à encourager le développement des petites et moyennes entreprises dont l'activité à caractère industriel, touristique et artisanal peut aider au développement économique et social de la nation et à promouvoir les entreprises artisanales de type coopératives". Il faut reconnaître que ces avantages, selon l'opinion des chefs d'entreprises, demeurent encore loin des attentes en raison de la lourdeur administrative et du coût élevé des procédures. Il apparaît donc que le cadre institutionnel, législatif et réglementaire a connu des mutations favorables à la mise en œuvre de la PNDA mais demeure peu attractif du point de vue des acteurs de champ.

**1.4-** L'analyse des performances a permis d'apprécier l'efficacité de la PNDA par rapport à l'atteinte des objectifs fixés. Il faut signaler que ce n'est qu'en 2007, deux ans après son adoption, que l'évaluation financière de la PNDA a été faite. Les investigations ont montré qu'il n'existe pas un plan d'actions élaboré et qui reconstitue toutes les actions prioritaires à réaliser, assorties d'une programmation pluriannuelle et d'une estimation des coûts de réalisation. Toutefois, plusieurs programmes et projets ont été initiés et mis en œuvre en faveur du développement de l'artisanat béninois. A ces projets, il faut ajouter les programmes de renforcement des capacités du MCAAT.

Ainsi, les performances de la PNDA seront appréciées à travers les niveaux de réalisation de ses objectifs et stratégies au courant de la période 2005-2013 obtenus grâce au développement des projets et programmes ci-dessus énumérés. En faisant l'hypothèse que toutes les actions ont chacune le même poids et qu'une action en cours est à 50% de réalisation, les résultats de l'analyse des performances par objectif et par orientation de la PNDA se présentent comme suit :

#### *Orientation 1 : Amélioration des conditions-cadres*

Au moins 50% des actions prévues sont réalisées. Mais, étant donné que six des sept actions prévues sont de court terme (réalisables au terme de deux ans), ***on peut dire que l'objectif 1 n'est pas atteint.***

S'agissant de l'objectif 2, les actions d'importance majeure pour soutenir le développement des entreprises artisanales demeurent non encore réalisées.

Les actions inscrites pour l'atteinte de l'objectif 3 à savoir « la régularisation des interventions des structures d'appui au secteur de l'artisanat » sont des actions permanentes. Les informations mises à la disposition de la mission n'ont pas spécifié les actions menées pour permettre de déterminer le niveau de réalisation de cet objectif.



### *Orientation 2 : Promotion de l'organisation des acteurs*

L'objectif spécifique n°1 de l'orientation 2 a été pris en compte dans le plan stratégique de développement de la Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB) et les actions retenues ont été réalisées. Toutefois, ces actions méritent d'être consolidées afin de garantir leur pérennité car elles sont des actions à caractère permanent.

Pour l'objectif 2, la mise en place de la CNAB est la preuve tangible de la prise en compte des actions retenues à ce niveau. Ainsi, toutes les Collectifs d'Associations et Groupements Professionnels d'Artisans sont installés dans les 77 communes du Bénin. De ces collectifs, quatre-vingt treize (93) Unions Départementales de branches d'activités ont été mises en place ce qui a facilité la constitution de neuf (9) Fédérations Nationales de branches d'activités pour aboutir à la mise en place de la Confédération Nationale des Artisans du Bénin.

Quant à l'objectif 3, la plate-forme de dialogue entre la CNAB et l'UCIMB qui constitue l'action phare pour la réalisation de cet objectif est mise en place et fonctionne correctement.

### *Orientation 3 : Renforcement du savoir faire et du savoir être des artisans et artisanes*

L'ensemble des actions référencées au titre de la réalisation de l'objectif spécifique 1 est mis en application en liaison avec les organisations faîtières du secteur au point où il est organisé dans toutes les 77 communes du Bénin, l'Examen de Fin d'Apprentissage Traditionnel (EFAT). Dans un avenir très proche cet examen sera substitué par le Certificat de Qualification au Métier (CQM), un diplôme national délivré par l'Etat.

Dans le cadre de l'atteinte de l'objectif spécifique 3, la DAOP et la DAMA ont obtenu, jusqu'en 2011, une dotation budgétaire complémentaire d'environ 10 000 000 FCFA essentiellement destinée au fonctionnement. Peu d'attention a été accordée au renforcement des capacités des ressources humaines.

Quant à l'objectif spécifique 4, on note toujours l'absence d'un dispositif spécifique et spécialisé dans la gestion de l'information. Toutefois, il y a eu des productions de notes de conjoncture sur le secteur.

### *Orientation 4 : Promotion du développement des micro-entreprises artisanales*

S'agissant de « la promotion des mécanismes d'autofinancement des artisanes et des artisans », les Groupements Mutualistes d'Epargne et de Crédits (GMEC) ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités techniques et managériales. Cet appui a permis à ces

institutions de disposer d'une puissance financière assez forte pour le financement des activités des entreprises artisanales membres.

Il est tout de même difficile de se prononcer sur la réalisation ou non de cet objectif car la fusion des GMEC n'est pas effective, ce qui pourrait affaiblir cette puissance apparente reconnue aujourd'hui à ces structures.

#### *Orientation 5 : Protection sociale des artisans*

Par rapport aux objectifs de l'orientation 5, quasiment toutes les actions sont en cours alors que leur réalisation ne nécessite aucun financement.

Il ressort des analyses ci-dessus effectuées que : (i) la mise en œuvre des actions retenues dans la PNDA n'a pas été sous-tendue par des plans d'action triennaux ou quinquennaux, (ii) les objectifs énoncés par orientation retenue dans la PNDA n'ont pas été séquencés avec des cibles prédéfinies à atteindre, (iii) les structures techniques n'ont pas été suffisamment responsabilisées dans la mise en œuvre, (iv) l'appropriation de la PNDA par les différents acteurs reste encore faible, (v) il n'existe pas un dispositif chargé de collecter, traiter, analyser, publier et stocker les données statistiques sur le secteur.

*Au regard des faiblesses relevées et de la durée de validité et de mise en œuvre de la PNDA, il est difficile pour la mission de dire que la mise en œuvre est efficace ou pas. Toutefois, des efforts louables ont été accomplis en terme de réalisation de certaines actions, même si ces dernières ne sont pas les plus importantes. A moins de 11 ans de l'échéance fixée, l'espoir est permis, sur la base des niveaux de réalisation, que les objectifs seront atteints.*

**1.5-** Conformément à l'évaluation financière de la PNDA faite en 2007, le coût global de la mise en œuvre est estimé à *Douze Milliards Sept Cent Soixante Treize Millions Quatre Cent Cinquante Mille (12.773.450.000) FCFA*. Ce coût global est réparti par orientation stratégique et par objectif suivant le tableau ci-après.

L'analyse de l'exécution financière s'est faite à partir des plans d'actions prioritaires et des budgets annuels. Les informations obtenues auprès de la Direction de la Programmation et de la Prospective du MCAAT n'ont pas fait cas de l'existence de plans d'actions prioritaires triennaux/quinquennaux dans le cadre de la mise en œuvre de la PNDA. Toutefois, un programme dénommé Programme de Développement du Secteur de l'Artisanat au Bénin (PDSAB) a été élaboré et mis en œuvre. Ledit programme aurait constitué une traduction en acte concret de l'opérationnalisation de la PNDA. Au-delà du PDSAB, d'autres projets ont été exécutés par les structures techniques du ministère en charge de l'Artisanat, le Bureau d'Appui aux Artisans (BAA) en faveur de la PNDA. On peut citer le Programme de Relance du Secteur

Privé (PRSP), le projet SwissContact, le Projet Entrepreneurial des Femmes Artisanes du Bénin (PEFAB). Ces différents programmes et projets n'ont pas spécifié au moment de leur conception les orientations de la PNDA qu'ils opérationnalisent. A l'étape actuelle, la lecture des programmes et projets mis en œuvre ne facilite pas d'établir la liaison entre leurs différentes composantes avec les cinq orientations de la PNDA. Fort de ces constats, l'analyse de l'efficacité de la PNDA ne pourra pas se faire. Néanmoins, la mission a collecté quelques informations sur la mise en œuvre des programmes et projets évoqués ci-haut.

**1.6-** L'impact de la mise en œuvre de la PNDA sur la croissance économique sera mesuré à travers la contribution du secteur de l'artisanat au PIB depuis son élaboration à nos jours. Compte tenu des données disponibles, cette analyse se fera sur la période 2005 à 2010 au cours de laquelle, la contribution du secteur de l'artisanat à la formation du produit intérieur brut (PIB) a connu une évolution erratique entre un niveau faible de 10,6% et un pic de 11%. Sa contribution moyenne est d'environ 10,8% du PIB du Bénin. Ce poids reste influencé par le comportement du secteur primaire qui agit au travers de la branche la plus importante qui est « l'alimentation ».

Quant à l'impact de la PNDA sur l'emploi, il est apprécié par le nombre d'emplois permanents et occasionnels générés par les entreprises artisanales. De l'analyse des données disponibles, on constate qu'entre 2006 et 2007, l'effectif global des employés permanents a progressé de 10% même si la quasi-totalité des entreprises (95% en 2006 et 94,2% en 2007) n'emploient aucun salarié permanent. Les hommes représentent les deux tiers (2/3) des employés permanents exerçant dans l'artisanat.

Tout comme dans le cas des employés permanents, les occasionnels sont pour la plupart des ouvriers spécialisés (58,2% en 2006 et 56,5% en 2007). On constate également que le nombre d'emplois occasionnels a évolué dans la même proportion que celui des emplois permanents.

Pour ce qui est de l'impact sur le revenu des artisans, les résultats issus des enquêtes réalisées montrent que 36% des agents enquêtés ont reconnu que la mise en œuvre de la PNDA a entraîné une augmentation de leur revenu sans pouvoir toutefois indiquer dans quelle proportion.

Sur le plan de l'organisation des artisans, il faut noter que dès son adoption et en restant conforme aux dispositions du Code de l'artisanat, les artisans se sont organisés en restant conforme à la PNDA. Ainsi en 2008 le processus de restructuration des organisations faïtières (FENAB, RAC, RAVA, FECOPAS) du secteur de l'artisanat a donné naissance à la Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB) et l'organisation de remarque tant au niveau des Communes, au niveau des départements, qu'au niveau national.

A côté de cette organisation patronale de droit privé dans le secteur de l'artisanat, il existe aussi des Institutions Consulaires de métiers de droit public. Au Bénin, il y a six (6) Chambres Interdépartementales de Métiers (CIM) réparties au niveau des départements soit deux (2) départements pour une Chambre Interdépartementale de Métiers. L'ensemble des CIM au niveau national a donné naissance à l'Union des Chambres Interdépartementales de Métiers du Bénin (UCIMB).

Pour faciliter les concertations et harmoniser les points de vue sur les questions d'ordre national, il a été mis en place et ceci conformément aux recommandations de la PNDA, une plate forme de dialogue entre la CNAB et l'UCIMB.

Sur le plan du professionnalisme des artisans, il apparaît que la restructuration du secteur opérée en 2008 et le respect des dispositions du code de l'artisanat font que de nos jours et au Bénin, il est de plus en plus difficile de voir des non professionnels exercer une activité artisanale. Le dispositif de formation mis en place par les organismes exerçant dans le secteur, participe au renforcement des acquis et fait que l'artisan béninois peut valablement vivre de son métier. Il ressort des résultats des enquêtes menées sur le terrain, que 33% des artisans soutiennent l'amélioration dans la tenue des entreprises artisanales.

Sur la valorisation des ressources locales, tout en reconnaissant à l'artisanat de participer à la valorisation des ressources locales, la PNDA n'a pas mis en place des mesures favorisant l'accès tant en qualité qu'en quantité aux ressources locales pour les acteurs. Nous assistons à une exportation par les puissances financières des ressources locales, ce qui hypothèque à court terme la promotion du secteur de l'artisanat.

**1.7-** Les institutions de droit privé et public mises en place constituent le plan de pérennisation des acquis de la mise en œuvre de la PNDA. Elles devraient être renforcées par une organisation institutionnelle supra telle que le Conseil Supérieur de l'Artisanat chargé de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la PNDA. Le non fonctionnement de cette dernière est un facteur limitant du plan de pérennisation des acquis de la PNDA.

En ce qui concerne les facteurs de pérennisation, on peut retenir : (i) l'arrimage de la PNDA avec la vision stratégique de développement du Bénin ; (ii) la reconnaissance du secteur de l'artisanat comme un secteur porteur et créateur d'emplois et (iii) son caractère adaptable à son environnement (pas besoin de moyens excessifs pour l'exercer ; ressources endogènes ; exemptes des fluctuations internationales).

S'agissant des capacités des artisans à pérenniser les acquis, on note que leur actuelle forme d'organisation ou de structuration assure une pérennisation des acquis. A côté, le dispositif de

formation mis en place par divers intervenants dans le secteur vient renforcer la capacité des artisans à pérenniser les acquis de la PNDA.

Au terme de l'évaluation, la mission a recommandé de: (i) renforcer la vulgarisation de la PNDA afin que les différents acteurs de l'administration se l'approprient et la traduisent correctement dans des programmes et projets et que les organisations faïtières du secteur (CNAB et UCIMB) fassent de la PNDA, le socle des actions à mettre en œuvre dans le cadre de la promotion et du développement du secteur de l'artisanat, (ii) prendre en compte dans les plans d'actions, le volet « promotion de l'artisanat béninois à l'étranger » qui constitue un moyen par excellence de faire connaître le Bénin au plan international, (iii) mettre en place et assurer le fonctionnement effectif du cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation des actions contenues dans la PNDA, (iv) rendre ce cadre législatif et réglementaire plus attractif en allégeant les formalités, notamment fiscales aux entreprises artisanales, (v) désigner et responsabiliser les structures chargées directement de la réalisation des actions prévues. Dans le souci de préservation du partenariat secteur public-secteur privé, il faudra adjoindre à la DPP, des représentants du secteur privé pour le premier niveau de suivi évaluation, afin qu'ils se sentent impliqués et responsabilisés, (vi) élaborer un plan d'actions prioritaires pour la mise assorti d'une programmation pluriannuelle avec une budgétisation. Ce plan devra spécifier deux ou trois programmes opérationnels et un programme de renforcement du cadre institutionnel, législatif, réglementaire et administratif à travers lesquels l'opérationnalisation des orientations stratégiques retenues dans la PNDA sera faite, (vii) rédiger les documents supports des programmes, (viii) établir un séquençage pour la réalisation des objectifs et fixer des cibles aux indicateurs, (ix) accélérer les actions retenues, surtout celles qui ne nécessitent pas un financement, (x) mettre en place un système d'information opérationnel et dynamique dans le secteur de l'artisanat béninois, (xi) élaborer des budgets conséquents qui traduisent effectivement la réalisation des actions retenues dans la PNDA, (xii) faire de plaidoyer auprès des PTF en faveur de la mobilisation des ressources extérieures, (xiii) réaliser une étude spécifique sur l'impact de la mise en œuvre de la PNDA.

## 1. INTRODUCTION

L'approche de gestion du développement adoptée au Bénin a prévu trois niveaux : (i) les études prospectives pour le long terme ; (ii) la planification à moyen et court termes et ; (iii) les programmes d'investissement triennaux glissants. Ce type de gestion du cycle de développement fait obligation à chaque secteur de la vie économique et sociale du Bénin à se doter d'une planification stratégique sectorielle sur le moyen terme en vue de contribuer efficacement à la concrétisation de la vision issue des études nationales de perspectives à long terme réalisées en 2000.

En s'inscrivant dans cette logique de planification, le Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme a élaboré en 2005 la politique nationale de développement de l'artisanat (PNDA 2005-2025).

En exécution de ses prérogatives en matière d'évaluation des politiques publiques, le Ministère de l'Evaluation des Politiques Publiques et des Programmes de Dénationalisation, à travers la Direction Générale de l'Evaluation, a initié une évaluation de cette politique. Il s'agit ici pour la PNDA d'une évaluation ex post (à mi-parcours car l'horizon est 2025).

L'objectif est de faire un point exhaustif de la mise en œuvre de la PNDA sur les dix dernières années dans le cadre de la stratégie de développement du Bénin en général et de la stratégie de dynamisation du secteur privé et de la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes en particulier. Il s'agira également de tirer tous les enseignements du passé afin d'améliorer les effets et impacts attendus des politiques sectorielles.

Il est attendu au terme de cette mission, un rapport qui :

- ☞ analyse le degré de pertinence de la PNDA par rapport aux Orientations Stratégiques de Développement (2011-2020) ;
- ☞ analyse les principes directeurs de la mise en cohérence des deux politiques avec la vision globale définie pour le pôle prioritaire de développement « tourisme, culture et artisanat » ;
- ☞ fait le bilan du rôle joué par chaque acteur au regard des missions assignées ;
- ☞ analyse le degré d'adéquation des ressources mobilisées pour l'atteinte des résultats attendus ;
- ☞ évalue les effets de la mise en œuvre de la PNDA et ;
- ☞ propose des recommandations pratiques pour une meilleure mise en œuvre des politiques sectorielles.

## 2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

### 2.1. Mandat

Conformément aux termes de références et à l'issue de la séance de cadrage tenue le 14 juin 2013, les questions évaluatives retenues par la Direction Générale de l'Evaluation (DGE) se présentent comme suit:

- 1- La PNDA est-elle cohérente avec les Orientations Stratégiques de Développement ?
- 2- Quel bilan peut-on faire de la mise en œuvre de la PNDA? Cette stratégie a-t-elle été efficace ?
- 3- Les cadres institutionnel, législatif et réglementaire de mise en œuvre de la PNDA sont-ils adéquats pour prendre en charge efficacement les nouveaux défis du secteur de l'artisanat ?
- 4- Le financement des secteurs de l'artisanat et du tourisme sont-ils en adéquation avec les objectifs de la PNDA ?
- 5- Quels sont les effets de la mise en œuvre de la PNDA sur la croissance économique? Dans quelles mesures a-t-elle impacté la réduction de la pauvreté ?

### 2.2. Planification de la mission

La démarche méthodologique adoptée pour couvrir l'ensemble des obligations contractuelles a privilégié une approche participative. Ainsi, des séances de concertation et d'entretien ont été effectuées avec les différents acteurs des deux secteurs dans un souci de consensus et d'adhésion en vue d'une bonne opérationnalisation des propositions issues de l'évaluation.

Ainsi, la démarche méthodologique se présente comme suit:

1. **Phase préparatoire de la mission** : prenant en compte les différentes étapes méthodologiques, et après la séance de cadrage qui a permis de clarifier les attentes du comité de pilotage, ainsi que les objectifs de la mission, le cabinet CIMES a proposé un schéma de réalisation des travaux de la mission qui a été analysé et amendé par ce comité. Ce document a été finalisé en prenant en compte les observations dudit comité et a servi de repère méthodologique pour l'évaluation. Il retrace les principales phases de la démarche méthodologique et donne les détails nécessaires sur les techniques, les outils et l'échantillon retenu. La phase préparatoire comporte l'analyse de la documentation disponible et des données secondaires, l'élaboration d'outils de collecte de données et l'échantillonnage.
2. **Recherches et revue documentaires** : elles ont eu lieu auprès des acteurs du secteur de l'artisanat : collectes et exploitation des principaux textes législatifs et réglementaires,

de documents de politique, de projets, de programmes, de statistiques et de tous autres outils indispensables à la réussite de l'évaluation ;

3. **Collecte d'informations** : la collecte d'informations s'est effectuée auprès de cibles (acteurs et bénéficiaires du secteur) définies de commun accord avec le commanditaire. Elle a été réalisée au moyen d'un guide d'entretien (questionnaire) administré auxdites cibles. Les cibles identifiées et celles ayant effectivement participé à l'entretien ou rempli le questionnaire ainsi que les résultats des enquêtes figurent dans les tableaux en annexe. Par ailleurs, une grille d'évaluation a été élaborée pour apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des orientations contenues dans la PNDA.
4. **Traitement et analyse des données** : les données collectées ont été traitées et analysées à l'aide des tableaux statistiques pour étayer et argumenter les résultats de l'évaluation.
5. **Elaboration du rapport provisoire de l'évaluation** : Les informations et données ainsi collectées ont été compilées, synthétisées et structurées suivant un plan d'analyse pour donner lieu au rapport provisoire de l'évaluation.
6. **Finalisation du rapport de l'évaluation** : les observations et amendements formulés par les acteurs des secteurs à la séance de pré validation sont intégrés pour produire le rapport final de l'évaluation de la PNDA.

### **2.3. Difficultés de la mission**

Des difficultés d'importance diverse sont apparues au cours de l'exécution de la mission. On retient entre autres :

- l'inexistence d'une institution ou structure formelle chargée de la mise en œuvre et susceptible de fournir des informations et données fiables sur les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre de la PNDA tant pour l'exécution physique que financière.
- L'inexistence de rapports spécifiques sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la PNDA.
- l'instabilité structurelle du ministère en charge de l'artisanat qui fait que les informations financières obtenues ne traduisent pas la réalité des faits.

Les limites à ce rapport peuvent être expliquées en grande partie par ces difficultés.



### **3. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT (PNDA)**

La Politique Nationale du Développement de l'Artisanat (PNDA), élaborée par le Ministère en charge de l'artisanat a été adoptée par le Gouvernement le 29 décembre 2005 par Décret n°2005-788. Depuis cette année 2005, le MCAAT a initié des actions dans le cadre de sa mise en œuvre. Elle a subi une actualisation en 2007 au cours de laquelle, une estimation financière a été faite. La présente évaluation, loin d'être une évaluation ex-post est une évaluation à mi-parcours en raison de l'horizon de 2025 fixé par la vision énoncée.

#### **3.1. Présentation de la PNDA**

##### **3.1.1. Rappel du diagnostic du secteur de l'Artisanat en 2005**

La PNDA 2005-2025 a été bâtie sur un diagnostic stratégique dont les principaux éléments sont ici rappelés. Le secteur de l'artisanat occupe 12,7% de la population active dont 26% de cette population occupée est constituée des chefs d'entreprises artisanales. Sa contribution à la formation du produit intérieur brut est en moyenne de 12%. Le secteur artisanal se révèle comme le 3ème pourvoyeur d'emploi au Bénin derrière l'agriculture et le commerce.

Cependant, le secteur de l'artisanat présente des faiblesses aux plans de l'environnement institutionnel, législatif et réglementaire, de l'organisation des artisans, de l'investissement (capital), de la formation professionnelle, du financement du secteur et de l'appui des partenaires techniques et financiers.

##### **3.1.2. Cadre stratégique de la PNDA**

Sur la base d'un diagnostic établi, le secteur de l'artisanat du Bénin a projeté une vision qui s'énonce comme suit : « un secteur bien organisé, à l'horizon 2025, où opèrent des entreprises artisanales compétitives, contribuant notablement, à la valorisation du patrimoine national, à la prospérité de l'économie nationale et au bien-être social de l'artisan et du Béninois dans un pays uni et de paix ».

Pour réaliser ce futur désiré du secteur de l'artisanat à l'horizon 2025, cinq (05) orientations stratégiques sous-tendues par quatorze principes de base. Ces orientations sont :

- ☞ amélioration des conditions-cadres ;
- ☞ promotion de l'organisation des acteurs ;
- ☞ renforcement du savoir, du savoir-faire et du savoir-être ;
- ☞ promotion et développement des micro-entreprises artisanales ;
- ☞ protection sociale des artisans.

Les orientations sont, par la suite, déclinées en seize (16) objectifs qui sont assortis des stratégies d'actions. Une programmation de réalisation des stratégies en actions de court, moyen et long termes ou en actions permanentes est établie.

Trois recommandations essentielles en vue de la réussite de la mise en œuvre de la PNDA sont formulées en direction de l'Etat, des Artisans et des Partenaires Techniques et Financiers.

### **3.1.3. Degré d'appropriation de la PNDA par les responsables et personnel du MCAAT**

Le processus d'élaboration a effectivement démarré avec la mise en place d'un cadre institutionnel par arrêté n°110/MCAT/DC/DNA/SER du 16 août 2000, dénommé le comité de suivi chargé de l'élaboration de la Politique Nationale de Développement de l'Artisanat.

Plusieurs séances de travail et des ateliers de validation ont été organisés.

Nonobstant ce processus, c'est seulement 25% des responsables enquêtés ont reconnu avoir participé à ce processus et 64% reconnaissent l'existence du document de Politique Nationale de Développement de l'Artisanat.

La PNDA adoptée en Conseil des Ministres en 2005 a connu une actualisation en 2007. Cependant, seulement 43% des enquêtes déclarent reconnaître l'existence du document de Politique Nationale de Développement de l'Artisanat actualisé en 2005 et 25% ont participé à cette actualisation. Par rapport à son contenu, seulement 54% et 29% des enquêtés ont une connaissance des objectifs fixés respectivement dans la PNDA de 2005 et de la PNDA actualisée.

***Il se dégage de ces résultats que l'appropriation de la PNDA par les responsables et les acteurs de champ du secteur de l'artisanat reste encore limitée.***

### **3.2. Analyse de la cohérence et de la Pertinence de la PNDA avec les documents de politique nationale, sous régionale et internationale**

Cette l'analyse de cohérence est faite pour vérifier la conformité des orientations de la PNDA avec celles de la Vision Bénin 2025 Alafia, les orientations Stratégiques de Développement 2006-2011, les axes stratégiques énoncés dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté et les politiques sous régionale et internationale.

Le tableau 2 ci-dessous fait un parallèle de cohérence entre les objectifs de la PNDA et ceux des différents documents nationaux de politique et de stratégie.

**Tableau 1: Analyse la pertinence et de la cohérence de la PNDA avec les documents nationaux de politique et de stratégie**

<b>Vision Bénin 2025 Alafia</b>	<b>OSD</b>	<b>SCRP</b>	<b>PNDA</b>	<b>OMD</b>
Consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance	OS1 : Reconstruire une Administration au service du développement	Axe 4 : Promotion de la qualité de la gouvernance	O1 : Amélioration des conditions-cadres	OMD 8 Promotion de la bonne gouvernance
Promotion de la culture du développement	OS2 : Assainir le cadre macroéconomique et maintenir sa stabilité	Axe 1 : Accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie	O2 : Promotion de l'organisation des acteurs	OMD 1 Elimination de l'extrême pauvreté
Renforcement de la lutte contre la pauvreté dans un cadre sécurisé	OS5 : Renforcer le capital humain	Axe 3 : Renforcement du capital humain	O5 : Promotion de la protection sociale des artisans et artisanes	OMD 2, 3, 4, 5, 6
Renforcement d'une diplomatie active de proximité et de coopération internationale				OMD 8. Développer un partenariat mondial pour le développement
Promotion d'un aménagement du territoire qui assure le développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement	OS6 : Assurer le développement équilibré et durable de l'espace national	Axe 5 : Développement équilibré et durable de l'espace national		OMD 7 Assurer un environnement durable et aussi 2
Promotion d'une culture et d'un environnement favorables au développement technologique	- OS3 : Promouvoir le renouveau économique	Axe 1 : Accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie	O4 : Promotion du développement de la micro entreprise artisanale	
Renforcement des bases humaines et matérielles de l'économie	OS4 : Développer les infrastructures économiques et sociales	Axe 2 : Développement des infrastructures	O3 : Renforcement du savoir-faire et du savoir être des acteurs	OMD 1, 2, 4, 6
Renforcement des valeurs familiales et communautaires				

**Source : Synthèse du consultant, 2013**

Il ressort du tableau que toutes les orientations de la PNDA sont arrimées aux orientations retenues dans la Vision Bénin 2025 Alafia, aux OSD et aux axes stratégiques de la SCRP. De même, les orientations sont en liaison avec les OMD.

Aussi remarque-t-on que l'horizon de la PNDA coïncide avec celle de la Vision Bénin 2025 Alafia.

Il est aussi important de retenir que la PNDA, dans son contenu, est restée cohérente dans sa forme et dans son fond. Les concepts et orientations développés ont suivi une linéarité appréciable dans son ensemble.

Toutefois, la politique a manqué de mettre aussi l'accent sur la promotion de l'artisanat béninois à l'étranger qui constitue un moyen par excellence de faire connaître le Bénin au plan international.

***En conclusion, les choix stratégiques opérés dans la PNDA sont de nature à opérationnaliser les orientations des politiques nationale et internationale.***

### **3.4. Analyse de la mise en œuvre de la PNDA**

#### **3.4.1. Efficacité du cadre institutionnel, législatif et réglementaire**

Au plan institutionnel, la Politique Nationale de Développement du Secteur de l'Artisanat, dans sa conception, n'a pas prévu un cadre opérationnel de mise en œuvre. C'est le Conseil Supérieur de l'Artisanat, mis en place par décret n°90-351 du 23 novembre 1990, qui a été mandaté pour conduire la mise en œuvre. Cet organe n'a même pas été restructuré pour le rendre plus adapté et fonctionnel comme un cadre de concertation quadripartite et de mise en œuvre des différentes stratégies proposées.

Notons cependant qu'en 2006, une réforme institutionnelle du MCAAT a conduit à la création de deux (02) directions techniques à savoir la Direction de l'Artisanat et des Organisations Professionnelles (DAOP) et la Direction de l'Apprentissage et des Métiers Artisanaux (DAMA) et de la Maison de l'Entreprise Artisanale. En dehors des deux (2) premières directions techniques, seule la Maison de l'Entreprise Artisanale n'est pas opérationnelle. Ce qu'il faut retenir de cette réforme est qu'elle a eu le mérite de s'adapter à l'évolution du contexte et aux exigences d'accompagnement du secteur de l'artisanat.

Aussi, dans leur fonctionnement régulier, ces directions techniques du Ministère en charge de l'artisanat ne disposent pas de ressources humaines et financières requises pour mettre en œuvre de façon efficace et coordonnée les différentes actions contenues dans la PNDA.

Quant aux institutions consulaires, notamment les Chambres Interdépartementales des Métiers (CIM) et l'Union des Chambres Interdépartementales des Métiers du Bénin (UCIMB), installées, six (6) ans après l'approbation de la PNDA par le Gouvernement sont en train de faire leur premier pas dans l'arène des institutions consulaires. Il est évident de noter que leur avènement est une traduction en acte concret des mesures de la PNDA.

### **3.4.2. Attractivité et efficacité du cadre législatif et réglementaire**

Au titre du cadre législatif et réglementaire, on retient :

- ✓ L'exercice des activités dans le secteur est régi par le Code de l'Artisanat qui est en vigueur depuis 2001 suivant la loi n°98-037 du 22 novembre 2001 portant code de l'artisanat au Bénin. Ce code définit les secteurs et les activités y afférentes, fixe les branches d'activités artisanales, les conditions d'exercice des activités artisanales et stipule les conditions de contrôle d'infraction et de sanctions applicables aux entreprises artisanales. L'existence du code de l'Artisanat confère au secteur toute son importance dans l'arsenal juridique national et lui garantit une référence objective lors des contentieux. Mais il est important de souligner que le contenu du code est plus réglementaire que légal.
- ✓ Les activités du secteur de l'artisanat bénéficient également de certains avantages au titre du Code des Investissements, (loi n°82-005 du 20 mai 1982 portant code des investissements). Cette loi prévoit un régime privilégié (le régime D) afin d'encourager les entreprises nationales en général. L'article 51 de cette loi dispose que: "le régime D est destiné à encourager le développement des petites et moyennes entreprises dont l'activité à caractère industriel, touristique et artisanal peut aider au développement économique et social de la nation et à promouvoir les entreprises artisanales de type coopératives".

Ces avantages, selon l'opinion des chefs d'entreprises, demeurent encore loin des attentes en raison de la lourdeur administrative et du coût élevé des procédures. ,

***Le cadre institutionnel, législatif et réglementaire a connu des mutations favorables à la mise en œuvre de la PNDA mais demeure peu attractif du point de vue des acteurs de champ.***

### **3.4.3. Efficacité de la PNDA**

L'analyse des performances va permettre d'apprécier l'efficacité de la PNDA par rapport à l'atteinte des objectifs fixés. Il faut signaler que ce n'est qu'en 2007, deux ans après son adoption, que l'évaluation financière de la PNDA a été faite. Les investigations ont montré qu'il n'existe pas un plan d'actions élaboré et qui reconstitue toutes les actions prioritaires à réaliser, assorties d'une programmation pluriannuelle et d'une estimation des coûts de réalisation.

Toutefois, plusieurs programmes et projets ont été initiés et mis en œuvre en faveur du développement de l'artisanat béninois. La mission en a identifié six (06) à savoir :

- ☞ Projet de promotion de l'artisanat ;
- ☞ Projet de construction de four, de magasin de stockage des produits de poterie et de forage de puits à Oungbègamey dans la commune de Djidja ;
- ☞ Projet de mise en place d'un système d'information sur les secteurs du tourisme et de l'artisanat ;
- ☞ Programme de Développement du Secteur de l'Artisanat au Bénin (PDSAB)
- ☞ Projet de réhabilitation du mini-parc zoologique et extension des infrastructures du Centre de Promotion de l'Artisanat (CPA) ;
- ☞ Projet de l'extension et création de bases d'appui aux artisans.

A ces projets, il faut ajouter les programmes de renforcement des capacités du MCAAT.

Ainsi, les performances de la PNDA seront appréciées à travers les niveaux de réalisation de ses objectifs et stratégies au courant de la période 2005-2013 obtenus grâce au développement des projets et programmes ci-dessus énumérés. En faisant l'hypothèse que toutes les actions ont chacune le même poids et qu'une action en cours est à 50% de réalisation, les résultats de l'analyse des performances par objectif et par orientation de la PNDA se présentent comme suit :

## **Orientation 1 : Amélioration des conditions-cadres**

**Tableau 2 : Niveau de réalisation de l'orientation 1**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Stratégies d'action prévues</b>	<b>Stratégies d'action réalisées</b>	<b>Observations</b>
OS 1 : Promotion d'un environnement, législatif et réglementaire propice au développement du secteur de l'artisanat	08	05	50%
OS 2 : Mise en œuvre des mesures incitatives et attractives concourant au développement des activités artisanales	08	03 (en cours)	< 25%
OS 3 : Régulation des interventions des structures d'appui au secteur de l'artisanat	Voir les attributions de la DNA		

Par rapport à l'objectif spécifique n°1 de cette orientation, malgré le fait que le Conseil Supérieur de l'Artisanat n'a pu fonctionner, le MCAAT a introduit au début de l'année 2013, une communication en Conseil des Ministres en vue de sa restructuration telle qu'énoncer dans la PNDA. L'avènement des six (06) Chambres Interdépartementales de Métiers et de leur Union des Chambres Interdépartementales des Métiers ; de la Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB) ; de la mise en place du Comité de dialogue entre la CNAB et l'UCIMB ; la prise du décret d'application de la Loi n°98-037 du 22 novembre 2001 portant Code de l'Artisanat au Bénin et la prise de décret mettant en œuvre la PNDA sont des résultats tangibles qui expriment l'amélioration de l'environnement institutionnel du cadre législatif et réglementaire propice au développement du secteur de l'artisanat.

***Au moins 50% des actions prévues sont réalisées. Mais, étant donné que six des sept actions prévues sont de court terme (réalisables au terme de deux ans), on peut dire que l'objectif 1 n'est pas atteint.***

S'agissant de l'objectif 2, à peine 25% des huit (8) actions retenues dans la PNDA sont en cours de réalisation. Il s'agit des actions relatives à la subvention des activités des OPA ; à la dispense de paiement d'impôt aux entreprises nouvellement créées et au cofinancement de la formation professionnelle continue et l'apprentissage.

***Pour l'objectif 2, les actions d'importance majeure pour soutenir le développement des entreprises artisanales demeurent non encore réalisées.***

Les actions inscrites pour l'atteinte de l'objectif 3 à savoir « la régularisation des interventions des structures d'appui au secteur de l'artisanat » sont des actions permanentes. Les informations mises à la disposition de la mission n'ont pas spécifié les actions menées pour permettre de déterminer le niveau de réalisation de cet objectif.

**Orientation 2 : Promotion de l'organisation des acteurs**

**Tableau 3 : Niveau de réalisation de l'orientation 2**

Objectifs spécifiques	Stratégies d'action prévues	Stratégies d'action réalisées	Observations
OS1 : Promotion et dynamisation du mouvement associatif	08	08	100%
OS2 : Restructuration des organisations professionnelles des artisanes et artisans par branche d'activités, en référence au Code de l'Artisanat ou Restructuration du mouvement associatif en milieu artisan, conformément au Code de l'Artisanat : création de la Confédération Nationale des Artisans du Bénin	02	02	100%
OS3 : Mise en œuvre d'une complémentarité entre les organisations professionnelles faitières et les Chambres Interdépartementales de Métiers		Plate-forme de dialogue mise en place	100%

L'objectif spécifique n°1 de l'orientation 2 a été pris en compte dans le plan stratégique de développement de la Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB) et les actions retenues ont été réalisées. Toutefois, ces actions méritent être consolidées afin de garantir leur pérennité car elles sont des actions à caractère permanent.

Pour l'objectif 2, la mise en place de la CNAB est la preuve tangible de la prise en compte des actions retenues à ce niveau. Ainsi, toutes les Collectifs d'Associations et Groupements Professionnels d'Artisans sont installés dans les 77 communes du Bénin. De ces collectifs, quatre-vingt treize (93) Unions Départementales de branches d'activités ont été mises en place ce qui à faciliter la constitution de neuf (9) Fédérations Nationales de branches d'activités pour aboutir à la mise en place de la Confédération Nationale des Artisans du Bénin.



Quant à l'objectif 3, la plate-forme de dialogue entre la CNAB et l'UCIMB qui constitue l'action phare pour la réalisation de cet objectif est mise en place et fonctionne correctement.

**Tous les trois objectifs de l'orientation 2 sont à l'étape actuelle à 100% réalisés.**

### **Orientation 3 : Renforcement du savoir faire et du savoir être des artisans et artisanes**

**Tableau 4 : Niveau de réalisation de l'orientation 3**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Stratégies d'action prévues</b>	<b>Stratégies d'action réalisées</b>	<b>Observations</b>
OS1 : Amélioration du système de l'apprentissage traditionnel par le système de type dual	04	- 02 réalisées - 02 permanentes sont en cours	100%
OS2 : Formation continue (en technique, en gestion et maîtrise de l'environnement de production) des micros entrepreneurs artisanes et artisans	07	06 actions permanentes sont en cours	< 50%
OS3 : Renforcement des capacités individuelles et collectives du personnel des structures publiques et privées en charge de la promotion et du développement du secteur de l'artisanat	03	02 permanentes sont en cours	< 50%
OS4 : Mise en œuvre, au sein du secteur de l'artisanat, d'un système d'information dynamique et fiable	04	04 actions permanentes sont en cours	< 50%

L'ensemble des actions référencées au titre de la réalisation de l'objectif spécifique 1 est mis en application en liaison avec les organisations faitières du secteur au point où il est organisé dans toutes les 77 communes du Bénin, l'Examen de Fin d'Apprentissage Traditionnel (EFAT). Dans un avenir très proche cet examen sera substitué par le Certificat de Qualification au Métier (CQM), un diplôme national délivré par l'Etat.

Dans le cadre de l'atteinte de l'objectif spécifique 3, la DAOP et la DAMA ont obtenu, jusqu'en 2011, une dotation budgétaire complémentaire d'environ 10 000 000 FCFA essentiellement

destinée au fonctionnement. Peu attention a été accordée au renforcement des capacités des ressources humaines.

Quant à l'objectif spécifique 4, on note toujours l'absence d'un dispositif spécifique et spécialisé dans la gestion de l'information. Toutefois, il y a eu des productions de notes de conjoncture sur le secteur.

***Hormis l'objectif 1, toutes les actions engagées dans cette orientation sont pour la plupart des actions permanentes. La non mise en place d'un système d'information fonctionnel obère les efforts fournis par les structures compétentes pour opérationnaliser cette orientation.***

#### ***Orientation 4 : Promotion du développement des micro-entreprises artisanales***

***Tableau 5 : Niveau de réalisation de l'orientation 4***

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Stratégies d'action prévues</b>	<b>Stratégies d'action réalisées</b>	<b>Observations</b>
OS1 : Promotion des mécanismes d'autofinancement des artisanes et des artisans (GMEC, AGMEC, Tontines)	05	04	80%
OS2 : Créer des passerelles de collaboration et de partenariat entre les Institutions de financement des activités du secteur de l'artisanat et le monde artisan	08	03 sont en cours	< 25%
OS3 : Promotion des Investissements	03	01 est en cours	< 25%
OS4 : Renforcement des micros entreprises du secteur de l'artisanat.	03	03 sont en cours	< 25%
OS5 : Promotion des produits artisanaux	04	01 est en cours	< 25%

S'agissant de « la promotion des mécanismes d'autofinancement des artisanes et des artisans », les Groupements Mutualistes d'Épargne et de Crédits (GMEC) ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités techniques et managériales. Cet appui a permis à ces institutions de disposer d'une puissance financière assez forte pour le financement des activités des entreprises artisanales membres.

***Il est tout de même difficile de se prononcer sur la réalisation ou non de cet objectif car la fusion des GMEC n'est pas effective, ce qui pourrait affaiblir cette puissance apparente reconnue aujourd'hui à ces structures.***

En ce qui concerne l'objectif « création de passerelles de collaboration et de partenariat entre les Institutions de financement des activités du secteur de l'artisanat et le monde artisan », des initiatives sont en cours dans le secteur. Il est attendu que les acteurs du secteur envisagent les financements à long et moyen terme des entreprises artisanales de production.

### **Orientation 5 : Protection sociale des artisans**

**Tableau 6 : Niveau de réalisation de l'orientation 5**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Stratégies d'action prévues</b>	<b>Stratégies d'action réalisées</b>	<b>Observations</b>
OS1 : Informations et sensibilisation sur les mécanismes de protection.	01	En cours	0%
OS2 : Information et sensibilisation sur les groupements et facteurs de production bénéficiaires (Chefs d'entreprises artisanales, ouvriers occasionnels et permanents, apprentis, aides familiaux ou non familiaux, équipements, cadres de production).	02	0	0%
OS3 : Développement des mécanismes de protection social	05	04 sont en cours	< 50%

Par rapport aux objectifs de l'orientation 5, quasiment toutes les actions sont en cours alors que leur réalisation ne nécessite aucun financement.

#### **Il ressort des analyses ci-dessus effectuées que :**

- ☞ La mise en œuvre des actions retenues dans la PNDA n'a pas été sous-tendue par des plans d'action triennaux ou quinquennaux.**
- ☞ Les objectifs énoncés par orientation retenue dans la PNDA n'ont pas été séquencés avec des cibles prédéfinies à atteindre.**
- ☞ Les structures techniques n'ont pas été suffisamment responsabilisées dans la mise en œuvre.**
- ☞ L'appropriation de la PNDA par les différents acteurs reste encore faible.**
- ☞ Il n'existe pas un dispositif chargé de collecter, traiter, analyser, publier et stocker les données statistiques sur le secteur.**

**Au regard des faiblesses relevées et de la durée de validité et de mise en œuvre de la PNDA, il est difficile pour la mission de dire que la mise en œuvre est efficace ou pas.**

**Toutefois, des efforts louables ont été accomplis en terme de réalisation de certaines actions, même si ces dernières ne sont pas les plus importantes.**

**A moins de 11 ans de l'échéance fixée, l'espoir est permis, sur la base des niveaux de réalisation, que les objectifs seront atteints.**

### 3.4.4. Efficience de la PNDA

#### 3.4.4.1. Coût de la mise en œuvre de la PNDA

Conformément à l'évaluation financière de la PNDA faite en 2007, le coût global de la mise en œuvre est estimé à **Douze Milliards Sept Cent Soixante Treize Millions Quatre Cent Cinquante Mille (12.773.450.000) FCFA**. Ce coût global est réparti par orientation stratégique et par objectif suivant le tableau ci-après.

**Tableau 7: Répartition du coût de mise en œuvre de la PNDA par Orientation Stratégique et par Objectif Spécifique**

<b>ORIENTATION STRATEGIQUES</b>	<b>OBEJCTIFS SPECIFIQUES</b>	<b>COUTS DE MISE EN ŒUVRE PREVU (F CFA)</b>
<b>N°1 : AMELIORATION DES CONDITIONS CADRES</b>	OS1 : Promotion d'un environnement institutionnel, législatif et réglementaire propice au développement du secteur de l'artisanat	1.667.450.000
	OS2 : Mise en œuvre des mesures incitatives et attractives concourant au développement des activités artisanales	1.595.000.000
	OS3 : Régulation des interventions des structures d'appui au secteur de l'artisanat (coopération bilatérale, multilatérale, ONG nationales et internationales, ONG confessionnelles).	0 (Sans coût)
<b>Sous Total 1</b>		<b>3.262.450.000</b>
<b>N°2 : PROMOTION DE L'ORGANISATION DES ACTEURS</b>	OS1 : Promotion et dynamisation du mouvement associatif	723.000.000
	OS2 : Restructuration des organisations professionnelles des artisanes et artisans par branche d'activités, en référence au Code de l'Artisanat ou Restructuration du mouvement associatif en milieu artisan, conformément au Code de l'Artisanat : création de la Confédération Nationale des Artisans du Bénin	0 (Sans coût)

	OS3 : Mise en œuvre d'une complémentarité entre les organisations professionnelles faitières et les Chambres Interdépartementales de Métiers	0 (Sans coût)
<b>Sous Total 2</b>		<b>723.000.000</b>
<b>N°3 : RENFORCEMENT DU SAVOIR FAIRE ET DU SAVOIR ETRE.</b>	OS1 : Amélioration du système de l'apprentissage traditionnel par le système de type dual à généraliser avec possibilité de passer des diplômes nationaux.	180.000.000
	OS2 : Formation continue (en technique, en gestion et maîtrise de l'environnement de production) des micros entrepreneurs artisans et artisans	960.000.000
	OS3 : Renforcement des capacités individuelles et collectives du personnel des structures publiques et privées en charge de la promotion et du développement du secteur de l'artisanat	700.000.000
	OS4 : Mise en œuvre, au sein du secteur de l'artisanat, d'un système d'information dynamique et fiable	1.272.000.000
	<b>Sous-Total 3</b>	<b>3.110.000.000</b>
<b>N°4 : PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DES MICROS ENTREPRISES ARTISANES</b>	OS1 : Promotion des mécanismes d'autofinancement des artisanes et des artisans (GMEC, AGMEC, Tontines)	2.500.000.000
	OS2 : Créer des passerelles de collaboration et de partenariat entre les Institutions de financement des activités du secteur de l'artisanat et le monde artisan	123.000.000
	OS3 : Promotion des Investissements	2.985.000.000
	OS4 : Renforcement des micros entreprises du secteur de l'artisanat.	0 (Sans coût)
	OS4 : Promotion des produits artisanaux	10000000
<b>Sous Total 4</b>		<b>5.618.000.000</b>
<b>N°5 : PROMOTION DE LA PROTECTION SOCIALE DES ARTISANS ET ARTISANES</b>	OS1 : Informations et sensibilisation sur les mécanismes de protection.	0 (Sans coût).
	OS2 : Information et sensibilisation sur les groupements et facteurs de production bénéficiaires (Chefs d'entreprises artisanales, ouvriers occasionnels et permanents, apprentis, aides familiaux ou non familiaux, équipements,	0 (Sans coût)

	cadres de production).	
	OS3 : Développement des mécanismes de protection social	60.000.000
<b>Sous Total 5</b>		<b>60.000.000</b>
<b>TOTAL GLOGAL</b>		<b>12.773.450.000</b>

**Source : Evaluation financière PNDA (2007)**

#### **4.4.4.2. Exécution financière de la PNDA**

L'analyse de l'exécution financière se fera partir des plans d'actions prioritaires et des budgets annuels.

Les informations obtenues auprès de la Direction de la Programmation et de la Prospective du MCAAT n'ont pas fait cas de l'existence des plans d'actions prioritaires triennaux/quinquennaux dans le cadre de la mise en œuvre de la PNDA.

Toutefois, un programme dénommé Programme de Développement du Secteur de l'Artisanat au Bénin (PDSAB) a été élaboré et mis en œuvre. Ledit programme aurait constitué une traduction en acte concret de l'opérationnalisation de la PNDA. Au-delà du PDSAB, d'autres projets ont été exécutés par les structures techniques du ministère en charge de l'Artisanat, le Bureau d'Appui aux Artisans (BAA) en faveur de la PNDA. On peut citer le Programme de Relance du Secteur Privé (PRSP), le projet SwissContact, le Projet Entrepreneurial des Femmes Artisanes du Bénin (PEFAB).

Ces différents programmes et projets n'ont pas spécifié au moment de leur conception les orientations de la PNDA qu'ils opérationnalisent. A l'étape actuelle, la lecture des programmes et projets mis en œuvre ne facilite pas d'établir la liaison entre leurs différentes composantes avec les cinq orientations de la PNDA.

***Fort de ces constats, l'analyse de l'efficience de la PNDA ne pourra pas se faire. Néanmoins, la mission a collecté quelques informations sur la mise en œuvre des programmes et projets évoqués ci-haut. Les données sont mises en annexe du présent rapport.***

### **3.5. Effets/Impacts de la PNDA**

#### **3.5.1. Sur la croissance économique**

L'impact de la mise en œuvre de la PNDA sur la croissance économique sera mesuré à travers la contribution du secteur de l'artisanat au PIP (la part de la valeur ajoutée du secteur de l'artisanat dans le PIB) depuis son élaboration à nos jours. Compte tenu des données disponibles cette analyse se fera sur la période 2005 à 2010. Le tableau 9 ci-dessous présente l'évolution de cette contribution sur la période suscitée.

**Tableau 8 : Evolution de la contribution du secteur de l'artisanat au PIB de 2005 à 2010**

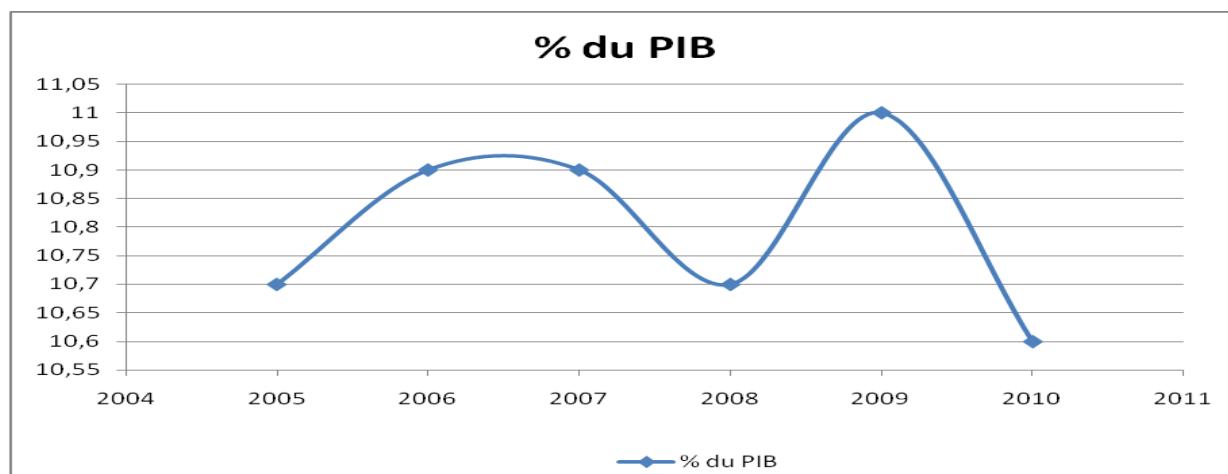
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
% du PIB	10,7	10,9	10,9	10,7	11,0	10,6

Source : Rapport d'enquête sur le secteur de l'artisanat, INSAE, 2011.

Sur la période 2005 à 2010, la contribution du secteur de l'artisanat à la formation du produit intérieur brut (PIB) a connu une évolution erratique entre un niveau faible de 10,6% et un pic de 11%. Sa contribution moyenne est environ 10,8% du PIB du Bénin. Ce poids reste influencé par le comportement du secteur primaire qui agit au travers de la branche la plus importante qui est « l'alimentation ».

**La contribution est relativement faible par rapport à la contribution des autres sous secteur de l'économie nationale.**

**Graphique N°1 : Contribution du secteur de l'artisanat à la croissance du PIB**



Source: INSAE; RGE (2008)

### 3.5.2. Sur l'emploi

L'impact de la PNDA sur l'emploi est apprécié par le nombre d'emplois permanents et occasionnels générés par les entreprises artisanales. Les tableaux 10 et 11 ci-dessous

présentent la répartition du personnel permanent et occasionnel dans le secteur de l'artisanat en 2006 et en 2007 (Période de mise en œuvre de la PNDA).

**Tableau 9: Répartition du personnel permanent dans l'artisanat**

		<i>Permanents</i>			
		Ouvriers spécialisés	Ouvriers non spécialisés	Personnel d'appui	TOTAL
Hommes	2006	5497	910	517	6924
	2007	5844	1055	581	7480
Femmes	2006	2125	707	426	3258
	2007	2353	837	527	3717
TOTAL	2006	7622	1617	943	10182
	2007	8197	1892	1108	11197

Source : RGE, 2008

**Tableau 10 : Répartition du personnel occasionnel dans l'artisanat**

		<i>Occasionnels</i>			
		Ouvriers spécialisés	Ouvriers non spécialisés	Personnel d'appui	TOTAL
Hommes	2006	4132	1546	539	6217
	2007	4368	1646	601	6615
Femmes	2006	1797	1918	538	4253
	2007	1953	2173	596	4722
TOTAL	2006	5929	3464	1077	10470
	2007	6321	3819	1197	11337

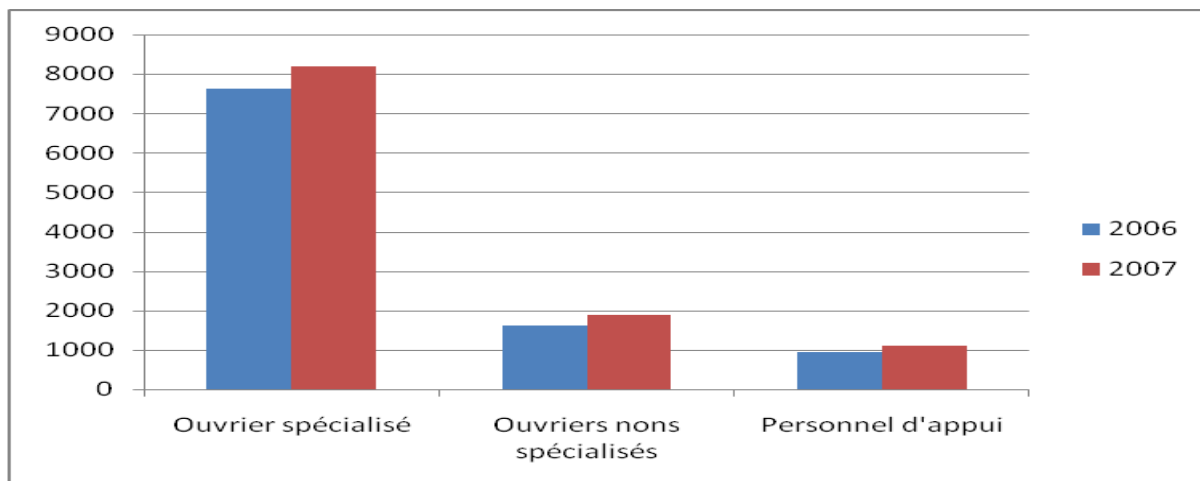
Source : RGE, 2008

De l'analyse des tableaux, on constate qu'entre 2006 et 2007, l'effectif global des employés permanents a progressé de 10% même si la quasi-totalité des entreprises (95% en 2006 et 94,2% en 2007) n'emploient aucun salarié permanent. Les hommes représentent les deux tiers (2/3) des employés permanents exerçant dans l'artisanat.

Tout comme dans le cas des employés permanents, les occasionnels sont pour la plupart des ouvriers spécialisés (58,2% en 2006 et 56,5% en 2007). On constate également que le nombre d'emplois occasionnels a évolué dans la même proportion que celui des emplois permanents.

**Graphique N° 2 : Evolution du nombre d'emplois créés entre 2006 et 2007 dans le secteur de l'artisanat**





Source : INSAE; RGE (2008)

#### 4. 5.3. Sur le revenu des artisans

Sur la base des résultats issus des enquêtes réalisées, 36% des agents enquêtés ont reconnu que la mise en œuvre de la PNDA a entraîné une augmentation de leur revenu sans pouvoir toutefois indiquer dans quelle proportion.

#### 3.5.4. Sur l'organisation des artisans

Dès son adoption et en restant conforme aux dispositions du Code de l'artisanat, les artisans se sont organisés en restant conforme à la PNDA. Ainsi en 2008 le processus de restructuration des organisations faïtières (FENAB, RAC, RAVA, FECOPAS) du secteur de l'artisanat a donné naissance à la Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB).

Ainsi désormais, il existe au niveau des Communes, le Collectif des associations professionnelles de l'artisanat ; au niveau des départements, on a des Unions de branches d'activité et au niveau national, des Fédérations de branches d'activités qui fédèrent pour créer la Confédération Nationale des Artisans du Bénin.

A côté de cette organisation patronale de droit privé dans le secteur de l'artisanat, il existe aussi des Institutions Consulaires de métiers de droit public. Au Bénin, il y a six (6) Chambres Interdépartementales de Métiers (CIM) réparties au niveau des départements soit deux (2) départements pour une Chambre Interdépartementale de Métiers. L'ensemble des CIM au niveau national a donné naissance à l'Union des Chambres Interdépartementales de Métiers du Bénin (UCIMB).

**Tableau 11 : Récapitulatif des instances organisationnelles du secteur de l'artisanat**

Organe s	Organisation de droit privé				Organisation de droit public	
	Collectif d'association et groupement professionnel	Union de branche d'activités	Fédération de branche d'activités	Confédération Nationale des Artisans du Bénin	Chambre Interdépartementale de Métiers	Union des Chambres Interdépartementales de Métiers du Bénin
Nombre	80	91	09	01	06	01

Source : Synthèse du Consultant

Pour faciliter les concertations et harmoniser les points de vue sur les questions d'ordre national, il a été mis en place et ceci conformément aux recommandations de la PNDA, une plate forme de dialogue entre la CNAB et l'UCIMB.

#### 4. 5.5. Sur le professionnalisme des artisans

La restructuration du secteur opérée en 2008 et le respect des dispositions du code de l'artisanat font que de nos jours et au Bénin, il est de plus en plus difficile de voir des non professionnels exercer une activité artisanale. Le dispositif de formation mis en place par les organismes exerçant dans le secteur, participe au renforcement des acquis et fait que l'artisan béninois peut valablement vivre de son métier. Il ressort des résultats des enquêtes menées sur le terrain, que 33% des artisans soutiennent l'amélioration dans la tenue des entreprises artisanales.

#### 3.5.6. Sur la valorisation des ressources locales

La PNDA tout en reconnaissant à l'artisanat de participer à la valorisation des ressources locales, n'a pas mis en place des mesures favorisant l'accès tant en qualité qu'en quantité aux ressources locales pour les acteurs. Nous assistons à une exportation par les puissances financières des ressources locales, ce qui hypothèque à court terme la promotion du secteur de l'artisanat.

### **3.6. Durabilité des acquis découlant de la mise en œuvre de la PNDA**

#### **3.6.1. Le plan de pérennisation des acquis de la mise en œuvre de la PNDA**

Les institutions de droit privé et public mises en place constituent le plan de pérennisation des acquis de la mise en œuvre de la PNDA. Elles devraient être renforcées par une organisation institutionnelle supra telle que le Conseil Supérieur de l'Artisanat chargé de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la PNDA. Le non fonctionnement de cette dernière est un facteur limitant du plan de pérennisation des acquis de la PNDA.

#### **3.6.2. Les facteurs de pérennisation des acquis**

A ce niveau, nous allons en un premier temps examiner les facteurs de pérennisation et par la suite les capacités des artisans à pérenniser les acquis.

En ce qui concerne les facteurs de pérennisation, on peut retenir : (i) l'arrimage de la PNDA avec la vision stratégique de développement du Bénin ; (ii) la reconnaissance du secteur de l'artisanat comme un secteur porteur et créateur d'emplois et (iii) son caractère adaptable à son environnement (pas besoin de moyens excessifs pour l'exercer ; ressources endogènes ; exempte des fluctuations internationales).

S'agissant des capacités des artisans à pérenniser les acquis, on note que leur actuelle forme d'organisation ou de structuration assure une pérennisation des acquis. A côté, le dispositif de formation mis en place par divers intervenants dans le secteur vient renforcer la capacité des artisans à pérenniser les acquis de la PNDA.

### **3.7. Recommandations à l'issue de l'évaluation de la mise en œuvre de la PNDA**

Au terme de la présente évaluation, la mission formule les recommandons ci-après :

#### **☞ Au niveau du processus d'élaboration**

Renforcer la vulgarisation de la PNDA afin que :

- ✓ les différents acteurs de l'administration se l'approprient et la traduisent correctement dans des programmes et projets.
- ✓ les organisations faitières du secteur (CNAB et UCIMB) fassent de la PNDA, le socle des actions à mettre en œuvre dans le cadre de la promotion et du développement du secteur de l'artisanat.

### ☞ **Au niveau du cadre stratégique**

- ✓ Prendre en compte dans les plans d'actions, le volet « promotion de l'artisanat béninois à l'étranger » qui constitue un moyen par excellence de faire connaître le Bénin au plan international.

### ☞ **Au niveau du cadre institutionnel, législatif et réglementaire de mise en œuvre**

- ✓ Mettre en place et assurer le fonctionnement effectif du cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation des actions contenues dans la PNDA ;
- ✓ Rendre ce cadre législatif et réglementaire plus attractif en allégeant les formalités, notamment fiscales aux entreprises artisanales ;
- ✓ Désigner et responsabiliser les structures chargées directement de la réalisation des actions prévues. Dans le souci de préservation du partenariat secteur public-secteur privé, il faudra adjoindre à la DPP, des représentants du secteur privé pour le premier niveau de suivi évaluation, afin qu'ils se sentent impliqués et responsabilisés.

### ☞ **Au niveau de l'efficacité**

Le Ministère en charge de l'artisanat doit faire de la PNDA son outil de planification et de gestion de ses interventions dans le secteur de l'artisanat. A cet égard, le MCAAT doit :

- ✓ Elaborer un plan d'actions prioritaires pour la mise assorti d'une programmation pluriannuelle avec une budgétisation. Ce plan devra spécifier deux ou trois programmes opérationnels et un programme de renforcement du cadre institutionnel, législatif, réglementaire et administratif à travers lesquels l'opérationnalisation des orientations stratégiques retenues dans la PNDA sera faite ;
- ✓ Rédiger les documents supports des programmes ;
- ✓ Etablir un séquençage pour la réalisation des objectifs et fixer des cibles aux indicateurs ;
- ✓ Accélérer les actions retenues, surtout celles qui ne nécessitent pas un financement ;
- ✓ Mettre en place un système d'information opérationnel et dynamique dans le secteur de l'artisanat béninois.

### **Au niveau de l'efficience**

- ✓ Elaborer des budgets conséquents qui traduisent effectivement la réalisation des actions retenues dans la PNDA ;
- ✓ Faire de plaidoyer auprès des PTF en faveur de la mobilisation des ressources extérieures.

### **Au niveau des effets et impacts**

- ✓ Réaliser une étude spécifique sur l'impact de la mise en œuvre de la PNDA.

#### **4. CONCLUSION**

Il apparaît, à l'issue de cette évaluation, que les aspirations, les orientations et les objectifs stratégiques n'ont pas été formellement opérationnalisés, même si nombre de documents de programmes et projets s'y réfèrent.

Les objectifs stratégiques de la PNDA n'ont pas été suffisamment caractérisés dans des phases d'opérationnalisation. La PNDA et les programmes et projets mis en œuvre dans le secteur de l'artisanat n'ont pas défini de systèmes de mesure permettant d'apprécier les objectifs stratégiques et par conséquent l'appréciation quantitative du chemin parcouru.

Il n'y a pas eu de programmes ou de projets de développement conçus intentionnellement pour atteindre les objectifs de la PNDA.

Cependant, nombre de programmes, de par leurs accomplissements, ont permis des avancées dans l'optique de la vision 2025 du développement du secteur de l'artisanat. Environ dix ans après l'adoption de la PNDA, les progrès vers l'atteinte des objectifs sont très lents et contrastés. Même si des efforts ont été accomplis par rapport à certains aspects, la probabilité d'être au rendez-vous de 2025 reste très faible.

Au rang des progrès constatés, on peut noter le renforcement des cadres de concertations interprofessionnelles,

A cela, il faut ajouter les défis de mobilisation de ressources financières en faveur de la mise en œuvre effective de la PNDA.

Les principales actions prioritaires et immédiates à engager par le MCAAT pour relancer l'opérationnalisation de la PNDA pourraient s'inscrire sur trois axes :

- ☞ l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires triennal qui s'appuie sur la PNDA pour définir les indicateurs liés aux objectifs spécifiques retenus avec des cibles à atteindre.
- ☞ la mobilisation des ressources financières conséquentes et leur meilleure utilisation.
- ☞ la poursuite du renforcement des capacités des acteurs tant de l'Administration publique que du secteur privé pour une prise en charge efficace de l'exécution, du suivi et d'évaluation des actions retenues dans la PNDA.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. NPLTS Alafia 2025
2. OSD 2006-2011
3. SCRP3
4. MINISTERE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME ; Politique Nationale de Développement du secteur de l'Artisanat ; 2005
5. BUREAU D'APPUI AUX ARTISANS ; Artisanat au Bénin : Textes législatifs et règlementaires ; DAVODOUN Cyr ; 2007.
6. BUREAU D'APPUI AUX ARTISANS ; Piste de développement de l'Artisanat au Bénin ; DAVODOUN Cyr ; 2011.
7. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES ; Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté 2011-2015 ; 2010 .
8. INSTITUT NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE : Rapport de Recensement Général des Entreprise ; 2010
9. MINISTERE DE LA CLTURE, DE L'ALPHABETISATION, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME ; Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat au Bénin: Rapport provisoire d'évaluation ; 2013.
10. MINISTERE DE LA CLTURE, DE L'ALPHABETISATION, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME ; Direction de la Programmation et de la Prospective : Rapports d'exécution financière 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.

## ANNEXES



## **Annexe 1 : Termes de référence de la mission**

### **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Bénin dispose d'un potentiel touristique varié. Ce potentiel comprend aussi bien les ressources socioculturelles (histoire, culture, folklores, langues, religions, traditions, artisanat, musées, monuments et sites touristiques et archéologiques) que les ressources naturelles (climat, relief, mer et plages, faune, flore, plans d'eau, chutes et cascades, etc.).

L'extrême variété et la complémentarité des possibilités touristiques qu'offre le pays étale merveilleusement sa richesse culturelle, ses trésors historiques mais aussi le plaisir et la splendeur d'une nature sauvage qui séduit les touristes.

Le Bénin dispose de nombreux sites et attraits touristiques. Au nombre de ceux-ci, on peut citer, entre autres :

- des massifs montagneux de l'Atacora, comprenant la chaîne de l'Atacora qui traverse tout le Nord-Ouest du pays sur une largeur de 5 km à 45 km et ses chaînons qui abritent des chutes d'eau des cascades mais aussi des paysages fascinants ;
- des parcs W dans le département du Borgou et le Parc Pendjari dans le département de l'Atacora ;
- des édifices royaux subsistants qui sont devenus des musées ;
- des plages de sable fin à l'ombre des cocotiers sous lesquels les pêcheurs tissent leurs filets ;
- des cordons littoraux, des lagunes et des lacs, vastes systèmes de voies d'eau qui régulent la vie économique des riverains ;
- des sources thermales dont la plus importante est Possotomé d'où provient une eau minérale du même nom, produite industriellement ;
- les plus grands hôtels de Cotonou, agrémentés de piscines, donnent directement sur l'océan.

Ces potentialités ne doivent cependant pas occulter les nombreuses faiblesses de ce secteur dont la contribution à la richesse nationale reste faible (0,7 % du PIB) contrairement aux nombreux pays de la sous-région qui ne disposent pas d'un tel potentiel. La destination Bénin souffre de plusieurs maux :

- une visibilité et une image faibles sur les marchés émetteurs de touristes notamment la France ;
- des moyens de promotion trop faibles pour faire émerger « la destination Bénin » sur des marchés émetteurs mûrs et très concurrentiels, avec l'arrivée sur le marché de nombreuses destinations nouvelles ; on estime qu'il faut un investissement annuel minimum de trois (3) milliards de FCFA pour atteindre le niveau de promotion nécessaire pour être visible sur les marchés en tant que destination ;
- le manque ou la mauvaise qualité des infrastructures routières ;

- la faiblesse des structures de commercialisation du Bénin (réseau d'agences de voyages, Tours Opérateurs (TO) opérant au Bénin, charters, faible présence sur internet qui joue désormais un rôle primordial) ;
- la faiblesse du parc hôtelier et son vieillissement ;
- la cherté de la destination par rapport à ses concurrents (Ghana) due à la faible desserte, au prix élevé des billets d'avion et à l'arrimage du FCFA à une monnaie forte (l'euro).

Le métier de l'artisanat est un secteur très diversifié avec de multiples branches. Parmi les plus importantes :

- Artisanat d'Art, constitué de toutes les fabrications artistiques visant à mettre en évidence une identité culturelle ou une différenciation ethnique.
- Artisanat de production rurale, constitue un métier très important favorisant le développement rural (production de matériel agricole, production de matériel de pêche, habitat rural, etc.)
- Artisanat de Production et de Service, rassemble tous les corps de métiers offrant des services manuels dans différents secteurs : le bâtiment, la mécanique, la coiffure etc.

Le Secteur de l'artisanat est le secteur qui emploie plus de personnes au Bénin (12% de la population active en âge de travailler). Les richesses artistiques du Bénin sont un héritage historique unique bâti sur les religions ancestrales et sur les traditions. Chaque région a son identité propre en termes de production artisanale. Au Bénin, comme dans beaucoup de pays africains, l'artisanat se révèle comme une source de création d'emplois, de revenus et de richesse (7,5% du PIB). Il constitue par conséquent un vecteur important du développement socio-économique du pays. Il occupe la troisième place dans l'économie Béninoise après l'agriculture et le commerce.

Malgré les nombreux atouts du secteur, plusieurs obstacles à son développement sont notables à savoir :

- faiblesse du niveau d'instruction des artisans ;
- insuffisance de la formation et du perfectionnement des acteurs du secteur ;
- faible structuration et spécialisation des filières artisanales ;
- faible organisation des acteurs du secteur ;
- difficultés d'accès aux crédits et inadaptation des crédits existants ;
- difficultés d'approvisionnement en matières premières ;
- faible intégration de la qualité depuis l'approvisionnement en matières premières (permettant de garantir une constance de qualité des intrants) jusqu'aux produits finis en assurant un système fiable de traçabilité du produit quel que soit le stade et le producteur ;
- absence de cadre réglementaire.

Dans le souci de relever ces faiblesses, le Gouvernement prône le développement du tourisme en vue d'en faire un pôle de développement prioritaire notamment, une source de devises

compte tenu des énormes potentialités touristiques et de la politique de promotion dont le Bénin dispose.

Parmi les cinq pôles prioritaires de développement identifiés dans l'agenda pour un Bénin émergent en vue de l'opérationnalisation des Orientations Stratégiques de Développement pour la période 2011-2020, figure le pôle « tourisme, culture et artisanat ».

En effet, pour le Gouvernement, le développement du pôle « tourisme, culture et artisanat », à travers leurs multiples dimensions, permettra non seulement d'accélérer sa contribution au PIB et la réduction du chômage mais aussi d'accroître ses effets d'entraînement sur les pôles BTP, agroalimentaire et le commerce.

C'est à ce titre que le Bureau de l'Evaluation des Politiques Publiques (BEPP) veut recourir aux services d'un Cabinet/Consultant pour la réalisation de l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique de promotion de l'artisanat et du tourisme au Bénin aux fins de renforcer la mise en œuvre de ladite politique et sa contribution à l'accroissement de la richesse nationale.

## **II. OBJECTIFS DE L'EVALUATION**

### **1. Objectif général**

L'objectif de la mission est de faire un point exhaustif de la mise en œuvre de la politique de promotion de l'artisanat et du tourisme sur les dix dernières années par le Gouvernement dans le cadre de la stratégie de développement en général et de la stratégie de dynamisation du secteur privé et de la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes en particulier. Il s'agira de tirer des enseignements du passé afin d'améliorer les impacts attendus de la politique.

### **2. Objectifs spécifiques**

Le Consultant/Cabinet aura à accomplir toutes les missions découlant de l'objet de la consultation et des missions spécifiques notamment :

- apprécier la pertinence de la politique de promotion de l'artisanat et du tourisme par rapport aux Orientations Stratégiques de Développement (2011-2020) ;
- analyser la cohérence de la stratégie de mise en œuvre avec la vision globale définie pour le pôle prioritaire de développement « tourisme, culture et artisanat » ;
- examiner le niveau des résultats obtenus par rapport aux résultats attendus (cibles) ;
- faire le point de la prise en charge par chaque partie prenante des missions qui leur sont assignées ;
- évaluer l'efficacité de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la politique ;
- apprécier la qualité des dépenses faites au regard des résultats obtenus ;
- mesurer les impacts directs et indirects de la mise en œuvre de cette politique ;

- proposer éventuellement de nouvelles orientations permettant d'arrimer cette politique à la vision globale de développement du Bénin ;
- faire ressortir les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de la politique.

### III. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la mission se présentent ainsi qu'il suit :

- le degré de pertinence de la politique de promotion de l'artisanat et du tourisme par rapport aux Orientations Stratégiques de Développement (2011-2020) est apprécié et les mesures correctrices pour un meilleur ancrage sont proposées ;
- les principes directeurs de la mise en cohérence de la stratégie de mise en œuvre de cette politique avec la vision globale définie pour le pôle prioritaire de développement « tourisme, culture et artisanat » sont proposés ;
- le bilan du rôle joué par chaque acteur est fait au regard des missions assignées ;
- le degré d'adéquation des ressources mobilisées et l'atteinte des résultats attendus ;
- les effets de la mise en œuvre de cette politique sont connus ;
- des recommandations pratiques sont émises ;
- les forces, faiblesses, opportunités et menaces de la politique sont connues.

### IV. QUESTIONS EVALUATIVES

1. La politique de la promotion de l'artisanat et du tourisme au Bénin est-elle cohérente avec les Orientations Stratégiques de Développement 2011-2020 ?
2. Quel bilan peut-on faire de la mise en œuvre des différentes stratégies dans les sous secteurs de l'artisanat et du tourisme ? Ces stratégies ont-elles été efficaces ?
3. Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique est-il adéquat pour prendre en charge efficacement les nouveaux défis des secteurs de l'artisanat et du tourisme ?
4. Quelle est la contribution de ces secteurs à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté ?
5. Les financements desdits secteurs sont-ils en adéquation avec les objectifs de la politique mise en œuvre ?

### V. COMPOSITION DE L'EQUIPE DE TRAVAIL

L'équipe d'évaluation recherchée doit avoir les capacités techniques de prise en charge de la mission qui lui sera confiée. Les Consultants qui réaliseront la présente étude devront présenter les profils suivants :

- **Un Expert en économie de développement** : Il doit être titulaire d'un diplôme de troisième cycle en économie de développement (BAC+5 au moins) et ayant une bonne

connaissance de l'économie béninoise. Il doit avoir une expérience de dix (10) ans au moins dans la gestion des affaires économiques notamment en matière de promotion de tourisme et de l'artisanat. Une bonne connaissance des politiques et stratégies nationales de développement est indispensable.

- **Un spécialiste en Tourisme** : Il doit être titulaire d'un diplôme de troisième cycle en tourisme (BAC+4 au moins) et doit avoir une bonne connaissance de l'économie béninoise. Il doit disposer d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans notamment en matière de promotion et de gestion de projets touristiques.

Les travaux de l'équipe de Consultant/Cabinet seront coordonnés par l'Expert en économie de développement. Il sera donc le Chef de Mission et à ce titre, sera le responsable de la bonne conduite de l'étude. Il servira également de relais entre l'équipe de Consultant/Cabinet et la Primature.

Les deux consultants doivent présenter une offre groupée comprenant les curricula vitae de tous les membres de l'équipe dûment signés par ces derniers. Chaque curriculum vitae devra préciser la formation, les emplois occupés et les expériences pertinentes dans le cadre de la présente mission du membre de l'équipe.

L'offre des Consultants devra en outre contenir une note détaillée de compréhension et d'approche méthodologique de la présente mission d'évaluation.

## **VI. PRODUITS DE LA MISSION**

Plusieurs produits sont attendus de la Mission :

- après le recrutement et la réunion de cadrage avec l'instance d'évaluation : un référentiel présentant le schéma de réalisation et la démarche méthodologie détaillée de la mission ;
- à la fin des travaux de terrain, un rapport provisoire de l'évaluation ;
- à la suite de la réunion de l'instance d'évaluation, un rapport définitif assorti d'un résumé exécutif de 7 pages au maximum.

## **VII. OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATION**

L'Administration facilitera aux soumissionnaires l'accès à la documentation existante, aux structures, aux personnes et aux informations dont ils auront besoin pour réaliser au mieux toutes les prestations contenues dans leur mandat.

Le BEPP est responsable de la gestion de l'instance d'évaluation qui sera mise en place pour conduire les travaux de la présente évaluation.

## **VIII. OBLIGATIONS DU CONSULTANT/CABINET**

Le Consultant s'engage à respecter les dispositions de la Charte de l'évaluation du BEPP, dont copie lui sera remise.

Les données collectées dans le cadre de la présente étude ne seront strictement utilisées par le Consultant/Cabinet que pour des besoins de la mission. Elles seront donc transmises au BEPP dans un format numérique qui sera convenu de commun accord.

Les rapports seront rédigés en langue française. Le Cabinet/Consultant déposera dix (10) exemplaires et une copie numérique de tous les produits de la mission au BEPP.

## **IX. CADRE D'EVALUATION**

L'évaluation de la Politique de Promotion de l'Artisanat et du Tourisme sera supervisée par une instance d'évaluation chargée de valider la démarche méthodologique, le calendrier de la mission et les différents livrables attendus de la mission. L'Instance d'évaluation est une instance plurielle composée des structures suivantes :

### **A. Structures du Gouvernement**

1. Primature
2. Ministère de l'Artisanat et du Tourisme
3. Ministère de l'Economie et des Finances
4. Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et de l'Administration Territoriale
5. Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Reforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière.

### **B. Partenaires Techniques et Financiers**

6. A définir

### **C. Organisation de la Société Civile**

7. Association des compagnies hôtelières et touristiques du Bénin

La réalisation des travaux d'évaluation devra se faire conformément aux normes et standards d'évaluation contenus dans la Charte du BEPP.

Le suivi technique des travaux relève de la responsabilité du BEPP qui assure l'encadrement technique et méthodologique pour la bonne exécution de l'évaluation.

## **X. DUREE DE LA MISSION**

La durée de réalisation de l'étude sera de **trois (03) mois, soit 90 jours** à partir de la date de notification de service.

**Annexe 2 : Matrice d'évaluation de la PNDA**

Critères d'évaluation	Questions évaluatives/Sous-questions	Indicateurs	Sources de données	Méthode / Outils de collecte des données
<p><b>COHERENCE/ PERTINENCE</b></p>	<p><b>La PNDA Est-elle cohérente avec les Orientations Stratégiques de Développement?</b></p> <p>1- La PNDA enrichit-elle les OSD ?</p> <p>2- Y a-t-il des contradictions entre la PNDA et les OSD, la SCRП et le document Bénin Émergent aux niveaux du diagnostic, des objectifs, des axes stratégiques, des programmes/actions et du dispositif opérationnel de mise en œuvre et de suivi/évaluation ?</p> <p>3- Les éléments du cadre logique sont-ils en parfaite articulation ?</p> <p>4- Les actions prévues permettent-elles logiquement d'atteindre les objectifs ?</p> <p>5- La PNDA est-elle conforme ou en harmonie avec les références internationales ?</p> <p>6- La vision de développement du domaine proposée est-elle pertinente ?</p> <p>7- Y a-t-il adéquation entre l'horizon d'exécution de la PNDA et celui de la vision Bénin 2025 Alafia ?</p> <p>8- Les choix stratégiques sont-ils réalistes et réalisables dans le temps et les conditions indiqués ?</p> <p>9- Les axes stratégiques retenus constituent-ils effectivement un ensemble de moyens pour atteindre les objectifs identifiés ?</p>	<p>NA</p>	<p>Documents de politiques : OSD, SCRП, le document Bénin Emergent, PNDA</p>	<p>Analyse documentaire/Analyse de données/Grille d'évaluation/Guide et questionnaires</p>

<p><b>EFFICACITE</b></p>	<p><b>Quel bilan peut-on faire de la mise en œuvre de la PNDA? Cette stratégie à-t-elle été efficace?</b></p> <p>1- Quel est le niveau de mise en œuvre des plans d'actions de la PNDA ?</p> <p>2- Quels sont les principaux résultats obtenus ?</p> <p>3- Les différents bénéficiaires visés ont-ils été atteints ?</p> <p>4- Les mécanismes et processus mis en place sont-ils effectivement utilisés?</p> <p><b>Les cadres institutionnel, législatif et réglementaire de mise en œuvre de la PNDA sont-ils adéquats pour prendre en charge efficacement les nouveaux défis des secteurs de l'artisanat?</b></p> <p>1- Les moyens mis en place ont-ils permis d'atteindre les objectifs fixés ?</p> <p>2- Le cadre institutionnel est-il efficace pour la mise en œuvre de la PNDA?</p> <p>3- Les cadres législatif et réglementaire de mise en œuvre sont-ils attractifs pour le secteur de l'artisanat?</p> <p>4- Les cadres législatifs et réglementaires de mise en œuvre ont-ils permis d'atteindre les objectifs fixés ?</p>	<p>Taux de réalisation</p> <p>NA</p>	<p><b>Rapports d'exécution/Enquête de terrain</b></p> <p>Document de politique, différents textes /Enquête de terrain</p>	<p>Analyse documentaire/Analyse de données/Guide d'entretien</p>
<p><b>EFFICIENCE</b></p>	<p><b>Le financement du secteur de l'artisanat est-il en adéquation avec les objectifs de la PNDA?</b></p> <p>1- Quel est le coût de mise en œuvre des innovations ?</p> <p>2- Quel est le rapport entre le coût de mise en œuvre et les résultats des innovations ?</p>	<p>NA</p>	<p><b>Rapports d'exécution/Rapports de performance/Rapports d'audit</b></p>	<p>Analyse documentaire/Analyse coût-bénéfices et benchmarking/Guide d'entretien</p>



<b>EFFETS/IMPACTS</b>	<p><b>Quels sont les effets de la mise en œuvre de la PNDA sur la croissance économique? Dans quelles mesures a-t-elle impacté la réduction de la pauvreté?</b></p> <p>1- Quels sont les impacts visibles sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le revenu des artisans ?</li> <li>• l'organisation des acteurs du secteur de l'artisanat ?</li> <li>• le professionnalisme des artisans béninois ;</li> <li>• la valorisation des ressources locales ?</li> </ul> <p>2- Quels sont les impacts visibles sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la croissance économique ?</li> <li>• l'emploi ?</li> </ul>	NA	<b>Enquête de terrain</b>	Analyse documentaire/Analyse de données/ Analyse Avant-après et Avec-sans/Guide d'entretien et questionnaires
<b>DURABILITE</b>	<p><b>Les résultats/changements obtenus peuvent-ils perdurer dans le temps?</b></p> <p>1- L'intervention comporte-elle un plan de pérennisation et a-t-il été mis en œuvre ?</p> <p>2- Quels sont les facteurs de pérennisation et sont-ils réunis ?</p> <p>3- Les capacités des bénéficiaires leur permettent-elles de poursuivre la mise en œuvre des activités ?</p>	NA	<b>Analyse documentaire/Enquête de terrain</b>	Analyse documentaire/Analyse de données/Guide d'entretien

**Annexe 3 : Questionnaires PNDA**

**ÉVALUATION DE LA PNDA**  
GUIDE D'ENTRETIEN N° /\_/\_/\_/\_/

Nom et prénoms de l'enquêteur : -----

Date de l'entretien : /\_/\_//\_/\_//\_/\_/\_/\_/\_/

Lieu de l'entretien : -----

**I- INFORMATIONS GENERALES**

1.1 Nom de la structure/ association : -----  
-----

1.2 Nom, prénoms de l' ou des enquêté (s):  
-----;  
-----;  
-----.

1.3 Contact(s) de l' ou des enquêté (s) :  
-----;  
-----;  
-----.

1.4 Titre (s)de l' ou des enquêté (s) au sein de la structure/ association :  
-----;  
-----;  
-----.

**II- EXISTENCE DE DOCUMENTS DE POLITIQUE DANS LE SECTEUR DE L'ARTISANAT**

2.1 Avez-vous connaissance de l'existence du document de Politique Nationale de Développement de l'Artisanat de 1998 ? 1= OUI 2=NON /\_/\_/

Si oui,

2.1.1 Quels sont les objectifs visés ?  
-----  
-----

2.1.2 Quels sont les résultats attendus ? -----  
-----  
-----

2.2 Votre structure a-t-elle participé à son élaboration ? 1= OUI 2=NON /\_/\_/

2.2.1 Si oui, veuillez indiquer le cadre de collaboration et préciser le rôle joué par votre structure :  
/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

1. Participation à la réunion de briefing ;
2. Prise en compte dans la cible d'enquête ;
3. Contribution matérielle ou financière ;
4. Participation à la réunion de débriefing/pré validation/validation ;
5. Autres (à préciser) -----

2.2.2 Quelles sont vos impressions sur le processus d'élaboration de la PNDA ? -----  
-----

-----  
-----  
2.2.3 Quels ont été les résultats obtenus ? -----  
-----

2.3 Avez-vous connaissance de l'existence du document de Politique Nationale de Développement de l'Artisanat actualisé en 2005 ? 1= OUI 2=NON /\_/

Si oui,

2.3.1 Quels sont les objectifs visés ?  
-----  
-----

2.3.2 Quels sont les résultats attendus ? -----  
-----  
-----

2.4 Votre structure a-t-elle participé à son actualisation ? 1= OUI 2=NON /\_/

2.4.1 Si oui, veuillez indiquer le cadre de collaboration et préciser le rôle joué par votre structure :

/ / / / / / / /

1. Participation à la réunion de briefing ;
2. Prise en compte dans la cible d'enquête ;
3. Contribution matérielle ou financière ;
4. Participation à la réunion de débriefing/pré validation/validation ;
5. Autres (à préciser) -----

2.4.2 Quelles sont vos impressions sur le processus d'actualisation de la PNDA ? -----  
-----  
-----

2.4.3 Quels ont été les résultats obtenus ? -----  
-----

2.4.4 Avez-vous rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de la PNDA ? 1= OUI 2=NON

/\_/

Si oui, veuillez en énumérer 5 principales :

- a. -----
- b. -----
- c. -----
- d. -----
- e. -----

2.4.5 Quelles approches de solutions avez-vous préconisées ou préconisez vous pour surmonter ces difficultés ?

- a. -----
- b. -----
- c. -----
- d. -----
- e. -----

### III- MISE EN ŒUVRE DE LA PNDA

#### 3.1. Dispositif de mise en œuvre

3.1.1 Existe-t-il un dispositif de mise en œuvre de la PNDA ?

1= OUI 2=NON 3=Ne sait pas / \_\_/

Si oui, citez les organes qui le composent et les références des actes administratifs qui les consacrent.

N°	Organes	Références des actes administratifs

3.1.2 Quelles sont les structures impliquées dans la mise en œuvre de la PNDA.

N°	Structures	Références des actes administratifs

3.1.3 Quels sont les volets pris en charge par chacune des structures ?

N°	Volets	Structures

3.2 Existe-t-il un système de suivi-évaluation de la PNDA ?

1= OUI 2=NON 3=Ne sait pas / \_\_/

Si oui, les revues périodiques sont-elles organisées ? 1 = OUI 2=NON / \_\_/

3.2.1 Si oui, participez-vous aux revues périodiques ? 1 = OUI 2=NON / \_\_/

#### 3.3 Degré de déclinaison

3.3.1 Avez-vous connaissance des programmes et projets développés dans le cadre de l'opérationnalisation de la PNDA ? 1 = OUI 2 = NON 3=Ne sait pas / \_\_/

3.3.2 Si oui, Citez les différents programmes et projets développés dans le cadre de l'opérationnalisation de la PNDA.

N°	Programmes/Projets	Observations

3.3.3 Les programmes /projets ont-ils été déclinés dans les budgets programmes du ministère chargé de l'artisanat ? 1= OUI 2=NON 3=Ne sait pas / \_\_/

#### 4. Impacts de la mise en œuvre de la PNDA

##### 4.1 Quels sont les impacts visibles de la mise en œuvre de la PNDA ?

4.1.1 le revenu des artisans ? /\_\_/

1. Augmentation du revenu
2. Stagnation du revenu
3. Baisse du revenu

4.1.2 l'organisation des acteurs du secteur de l'artisanat ? /\_\_/

1. Associations dynamiques
2. Autres (à préciser) -----

4.1.3 le professionnalisme des artisans ; /\_\_/

1. Amélioration dans la tenue des ateliers ;
2. Meilleure qualité des produits & services ;
3. Autres (à préciser) -----

4.1.4 la valorisation des ressources locales ? /\_\_/

1. Ressources locales valorisées ;
2. Communes dotées d'infrastructures de base (routes, eau, téléphone, électricité etc.);
3. Autres (à préciser) -----

4.1.5 la croissance économique ? /\_\_/

1. Développement des activités ;
2. Amélioration du niveau de vie des artisans ;
3. Autres (à préciser) -----

4.1.6 l'emploi ? /\_\_/

1. Apparition de nouveaux emplois;
2. Stabilité des emplois;

Autres (à préciser) -----

5 Avez-vous connaissance d'autres documents de politique ou de programmes/projets dans le secteur de l'artisanat qui ont été élaborés au cours des dix dernières années ? 1= OUI 2=NON /\_\_/

5.1 Si oui, Lesquels ? :

- a. -----
- b. -----
- c. -----
- d. -----
- e. -----

5.2 Avez-vous participé à leur mise en œuvre ? 1= OUI 2=NON /\_\_/

Si oui, quels volets avez-vous pris en charge ? /\_\_/\_/\_/\_/\_/

- Acteur de mise en œuvre (Structure d'exécution);
- Contribution matérielle ou financière ;

- Suivi, Evaluations (mi-parcours & finale);
- Autres (à préciser) -----

5.3 Quelles sont vos impressions sur le processus de mise en œuvre de ces projets/programmes ? -----

-----

-----

5.4 Veuillez citer quelques résultats enregistrés :

- a. -----
- b. -----
- c. -----
- d. -----
- e. -----

5.5 Avez-vous rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de ces projets/programmes? 1= OUI 2=NON  
/\_\_\_/

Si oui, veuillez en énumérer 5 principales :

- a. -----
- b. -----
- c. -----
- d. -----
- e. -----

5.6 Quelles approches de solutions avez-vous préconisées ou préconisez-vous pour surmonter ces difficultés ?

- a. -----
- b. -----
- c. -----
- d. -----
- e. -----

5.7 Quels sont les impacts visibles de la mise en œuvre de ces programmes/projets sur :

5.7.1 le revenu des artisans ? /\_\_\_/

1. Augmentation du revenu
2. Stagnation du revenu
3. Baisse du revenu

5.7.2 L'organisation des artisans ? /\_\_\_/

1. Associations dynamiques
2. Autres (à préciser) -----

▪ le professionnalisme des artisans ;/\_\_\_/

1. Amélioration dans la tenue des ateliers ;
2. Meilleure qualité de produits et services ;
3. Autres (à préciser) -----

- la valorisation des ressources locales ? /\_/
- 1. Ressources locales valorisées ;
- 2. Communes dotées d'infrastructures de base (routes, eau, téléphone, électricité etc.);
- 3. Autres (à préciser) -----

i. la croissance économique ? /\_/

- 1. Développement des activités ;
- 2. Amélioration du niveau de vie des artisans ;
- 3. Autres (à préciser) -----

i. l'emploi ? /\_/

- 1. Apparition de nouveaux emplois;
- 2. Stabilité des emplois;
- 3. Autres (à préciser) -----

**6-** Pour le développement du secteur de l'artisanat au Bénin, faites trois recommandations par ordre de priorité décroissant.

1. -----  
-----

2. -----  
-----

3. -----

Signature et N° de Tél de l'enquêté

#### Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

N°	NOMS & PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	CONTACTS
9	NAHOUAN Michel	DC	DC	95 33 76 18
10	GANTIN Philippe	Direction Générale des Politiques de Développement/MDAEP	Chef service des politiques et programmes économiques et de la gouvernance	97 13 04 43
11	DEGNONVI Basile	SGAM/MCAAT	SGAM	9094 15 11
12	DEHOUE Christiane	Swiss contact	Coordonnatrice opérationnelle	95 40 69 60
13	KPEKPASSI Ibrahima	Direction de l'apprentissage et de la formation professionnelle	Directeur	95 62 37 42 97 07 07 88
14	EDE YAOVI Victorin	Centre de Promotion des Investissements (CPI)	Directeur de l'assistance et du suivi (DAS)	21 30 30 62 21 30 36 42
15	SAKOU Benoît	Confédération Nationale des Artisans du Bénin	Président	97 17 87 15
16	AMADOU S. Ayouba	UCIMB	Chargé d'opérations	95 15 36 05
17	GANSOU Judith	CTA/MCAAT	CTA	90 02 15 37
19	ODOUN-IFA Alexis	DPP/MCAAT	DPP	97 88 03 21
20	DEGNONVI Basile	SGAM	SGAM	90 94 15 11
21	CAPO-CHICHI Didier	PDSAB	Responsable Suivi-Evaluation	97 00 31 09
22	OGOUTEGBE Lazare	DAC/MCAAT	DAC	97 57 17 03
32	BANON Symphorien	INSAE	Chef Service des Statistiques et Etudes de l'Industrie	96 12 54 38
33	AHOUANVOEDO Cyriaque	FODEFCA	Directeur de la Planification des Etudes et du suivi-Evaluation	97 58 38 40 21 33 96 50
35	EDE YAOVI Victorin	CPI/MDAEP	DAS	66 39 46 16
36	ADJIBOLA Théophile B.	Union Arts et Décorations du Littoral	Président	95 05 99 85 97 16 93 48
37	ADEKAMBI Edgard	Union Branche Bâtiment Littoral	Président des Carreleurs de Cotonou	97 68 22 92 95 45 08 28
38	ALAGBE Latifou	Collecte Zone2 Cotonou	Trésorier Général	95 40 77 55
39	ADJAGBA Boni Lazare	Union des Métaux	Président	95 95 13 07 93 70 87 50
40	HOUNKPATIN Y. Simplice	Union de Branche Electronique, Electricité et Froid UBEEF	Président	97 22 56 03 94 34 39 88
41	PADONOU HOUNTONDJI Prisque Dotou M.	Union Hygiène et soins Corporels Littoral	Secrétaire Générale et Président APCEA AKPAKPA	97 73 44 73 95 06 68 42
42	KINNOUEZAN Charles E.	Union Départementale de Branche Fibres Végétales et Bois du Littoral	Président	97 69 04 41 64 64 64 71 90 95 96 86



43	DEGUENON B. Raoul A.	CNAB/FNAFV	Président de la FNAFV	96 04 38 22 95 96 69 30
44	LIMA Charles Alain	Union Branche Installation- Maintenance-Entretien-Réparation- Image	Président	95 95 86 15 96 96 39 25
45	SOMO Eric	Collecte Zone3	Vice-président	94 70 40 78
46	ABALO B. Georgette	Fédération Nationale Hygiène et Soins Corporels FNHSC	Présidente	90 90 87 39 9726 66 53
47	DAVODOUN Pelage- Médard	DAOP/MCAAT	DAOP/MCAAT	97 65 69 09
48	BELLO A. Alain	Direction de l'Apprentissage de Métiers Artisanaux DAMA	Directeur	95 71 75 75 97 98 18 38 21 30 44 12
50	ADJIBI DATO Aline	CDEL	Directrice Exécutive	21 32 64 75
51	AHOUANVOEDO Cyriaque	FODEFCA	Directeur de la Planification des Etudes et du suivi-Evaluation	97 58 38 40 21 33 96 50

**Annexe 5 : Synthèse de données financières fournies par la DPP/MCAAT**

Désignation	2007			2008			2009		
	Prév.	Réal.	Taux	Prév.	Réal.	Taux	Prév.	Réal.	Taux
Fonctionnement	578 167 000	153 614 958	26,57%	-	-	-	347 045 000	278 477 222	80,24%
Investissement	210 000 000	26 732 022	12,73%	-	-	-	1 590 337 000	1 077 328 249	67,74%
<b>Total</b>	<b>788 167 000</b>	<b>180 346 980</b>	<b>22,88%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 937 382 000</b>	<b>1 355 805 471</b>	<b>69,98%</b>

Désignation	2010			2011			2012		
	Prév.	Réal.	Taux	Prév.	Réal.	Taux	Prév.	Réal.	Taux
Fonctionnement	310 378 000	275 775 117	88,85%	206 878 000	46 824 533	22,63%	250 878 000	146 309 000	58,32%
Investissement	2 301 701 595	160 287 433	6,96%	924 716 000	427 508 020	46,23%	403 065 000	254 730 000	63,20%
<b>Total</b>	<b>2 612 079 595</b>	<b>436 062 550</b>	<b>16,69%</b>	<b>1 131 594 000</b>	<b>474 332 553</b>	<b>41,92%</b>	<b>653 943 000</b>	<b>401 039 000</b>	<b>61,33%</b>

<b>PART DE L'ARTISANAT DANS LE BUDGET GLOBAL DU MINISTERE DE 2009 A 2013</b>						
<b>Années</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Dotations budgétaires	<b>6 086 631 000</b>	<b>7 341 364 000</b>	<b>7 029 024 000</b>	<b>2 879 990 000</b>	<b>5 731 046 000</b>	<b>5 976 835 000</b>
Budget alloué au secteur de l'Artisanat	<b>1 494 380 000</b>	<b>1 252 130 000</b>	<b>2 910 000 000</b>	<b>1 131 594 000</b>	<b>695 713 000</b>	<b>1 017 676 000</b>
	<b>24,55%</b>	<b>17,06%</b>	<b>41,40%</b>	<b>39,29%</b>	<b>12,14%</b>	<b>17,03%</b>

**DOTATIONS BUDGETAIRES DES DIFFERENTS PROJETS DU SECTEUR DE L'ARTISANAT**

ANNEE	CONSTRUCTION DE FOUR , DE MAGASIN DE STOCKAGE DES PRODUITS DE POTERIE ET FORAGE DE PUIIS A OUNGBEGAMEY (COMMUNE DE DJIDJA)	PROJET DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATIONS SUR LES SECTEURS DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	REHABILITATION DU MINI-PARC ZOOLOGIQUE ET EXTENSION DES INFRASTRUCTURES DU CPA	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ARTISANAT	EXTENSION ET CREATION DEBASES D'APPUI AUX ARTISANS	TOTAL
	2000-2006	-	-	-	-	-	-
2007	20 000 000	70 000 000	20 000 000	100 000 000		20 000 000	<b>230 000 000</b>
2008	-	-	-	-	-	-	-
2009	-	-	-	-	1 291 837 000	298 500 000	<b>1 590 337 000</b>
2010	-	-	-	-	1 907 939 000	393 762 595	<b>2 301 701 595</b>
2011	-	-	-	-	906 716 000	18 000 000	<b>924 716 000</b>
2012	-	-	-	-	198 000 000	20 000 000	<b>218 000 000</b>
2013	-	-	-	-	728 000 000	61 024 000	<b>789 024 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 000</b>	<b>70 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>5 032 492 000</b>	<b>811 286 595</b>	<b>6 053 778 595</b>